



**DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
DU
MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**PRIORITÉS, MISSIONS, ACTIVITÉS
ET
PERSPECTIVES DE TRAVAIL**

2003

*Document de travail préparé par Alexandra Adriaenssens,
Responsable de la Direction de l'Égalité des Chances*

SOMMAIRE

I.	MISSIONS ET PRIORITES	P.3
II.	CADRE D'ACTIVITE DU SERVICE.....	P.7
III.	ACTIVITES.....	P.11
	A. UN LIEU DE RESSOURCES.....	P.12
	B. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS.....	P.13
	ENSEIGNEMENT.....	P.14
	LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES.....	P.22
	CONCILIATION VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE.....	P.29
	AUDIOVISUEL.....	P.30
	GENDER MAINSTREAMING.....	P.32
	POLITIQUE LOCALE EN EGALITE DES CHANCES.....	P.33
	ALPHABETISATION.....	P.38
	C. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS.....	P.39
	D. AVANCEES LEGISLATIVES	P.43
	E. GESTION DES SUBVENTIONS.....	P.46
	F. DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	P.50
	G. CENTRE DE DOCUMENTATION.....	P.54
IV.	PERSPECTIVES DE TRAVAIL ET CONCLUSIONS.....	P.55
V.	ANNEXES.....	P.58

I. MISSIONS ET PRIORITES

MISSIONS

Les missions de la Direction de l'Égalité des Chances entre femmes et hommes de la Communauté française ont été définies en 1994 :

- promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française ;
- être un lieu de ressources ouvert à l'échange, la réflexion et la création ;
- informer le secteur associatif, être à son écoute, l'aider et le soutenir dans ses recherches et démarches ;
- initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation.

Ces missions ont été élargies à l'égalité des chances (au sens large) en 1999.

PRIORITES

Lors de la préparation de la quatrième Conférence mondiale des femmes, différentes priorités ont été déterminées en Communauté française. Elles résultaient d'une réflexion entreprise dans le cadre des travaux du **groupe préparatoire à la conférence de Pékin** créé par et au CGRI.

Dans ce groupe préparatoire, instance de coordination de la Communauté française, étaient représentés : les Ministres régionaux et communautaires concernés et leurs Administrations ainsi que les coordinations représentatives des organisations féminines.

Les priorités définies et proposées ont reçu l'assentiment du Conseil de la Communauté française dans le cadre d'une Résolution votée le 28 juin 1994.

Extrait :

Démocratie paritaire

Promotion des actions positives dans les organisations sociales, économiques et culturelles et dans les structures politiques pour garantir l'accès des femmes à des sphères de décision où elles ont sous-représentées.

Prévention de la précarisation et lutte contre toutes les formes d'exclusion

Mise en œuvre rapide et promotion de politiques, dynamiques et contraignantes, indispensables pour garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et ce, prioritairement dans les domaines

de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'accès à la culture, de la recherche, du développement régional et des politiques de l'emploi.

Une attention toute particulière sera réservée au soutien des initiatives visant à favoriser l'émancipation et l'intégration des femmes d'origine étrangère dans un esprit respectant le dialogue interculturel.

Femmes et prise de décision dans les médias

Mise en œuvre de stratégies destinées à faire des médias des ressources utiles dans les domaines de l'égalité des chances, du développement durable et de la paix.

Actions positives en vue de permettre à davantage de femmes d'accéder aux niveaux de la création et de la conception des programmes et aux postes de décision qui facilitent l'accès à l'expression.

Lutte contre toutes les formes de violence envers les enfants et les femmes et soutien des initiatives et des actions des femmes en faveur de la paix

Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier victimes de l'exploitation sexuelle

Promotion de la santé et de l'éducation des femmes

La déclaration de politique communautaire du Gouvernement de la Communauté française (juin 1999) précise :

Egalité entre les femmes et les hommes

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue en droit, l'égalité dans les faits est encore loin d'être réalisée. C'est pourquoi, le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'engage de manière générale à développer, complémentirement, deux types de stratégies :

- la discrimination positive ;
- l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques et programmes d'action.

De manière spécifique, le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'engage :

- à assurer progressivement la parité des femmes et des hommes dans les organes consultatifs de la Communauté ainsi qu'à garantir le suivi des plans d'action internes en vue de favoriser l'égalité des chances dans les services publics ;
- à assurer un suivi concret aux recommandations du rapport du Conseil de l'Enseignement et de la Formation sur l'égalité des filles et des garçons ;
- à veiller au respect de la dignité de la femme notamment dans les médias, la publicité et les manuels scolaires.

L'Exposé général du budget 2003 de la Communauté française prévoit quant à lui que :

« L'action de la Communauté Wallonie-Bruxelles en matière d'Egalité des chances s'inscrit dans la continuité de celle initiée en 2002. Certains volets seront renforcés, tels que la lutte contre les discriminations entre hommes et femmes, en particulier dans l'enseignement, ainsi que la lutte contre les préjugés culturels et l'analphabétisme.

a. La lutte contre les discriminations hommes-femmes

En 2003, les campagnes de sensibilisation s'axeront davantage sur les préjugés sociaux dont les femmes sont encore trop souvent victimes. Dans la lignée des actions entreprises en 2002, cet effort sera particulièrement poursuivi au sein des établissements scolaires, par divers biais. Des actions seront aussi menées sur le plan de la sensibilisation accrue des femmes à l'accès aux responsabilités. Les autres thématiques passées (ex : violences...) ne seront toutefois pas oubliées.

b. Société de la connaissance

Durant l'année 2003, des actions de sensibilisation du public seront poursuivies, en concertation avec les attentes des acteurs de terrain. Les actions, devront être concertées, et tenteront d'atteindre au maximum l'objectif d'intégration de la lutte contre l'analphabétisme dans le champ de la société de la connaissance.

Outre le soutien aux opérateurs de terrain concernés, essentiellement dans le cadre de la Conférence interministérielle sur l'analphabétisme, des efforts seront portés au niveau de la promotion des écrivains publics, dont l'action apporte une plus-value substantielle à la lutte contre l'analphabétisme.

c. Actions contre les préjugés raciaux et culturels

L'actualité posant de plus en plus régulièrement la question des antagonismes culturels et du « choc des civilisations », une approche intégrée de ce problème sera promue et valorisée, en priorité au sein des écoles. Des actions de sensibilisation aux droits de l'Homme, à la justice internationale et à la citoyenneté cosmopolite seront développées.

Ces actions sur le présent continueront en outre à être accompagnées par des actions visant notre rapport au passé et au devoir de mémoire, et ceci, parce que la compréhension du passé pour comprendre le présent reste précieuse.

e. Actions en faveur de l'intégration sociale et culturelle

Des actions de terrain favorisant l'intégration des différentes communautés et la pacification des relations entre tous les citoyens seront encouragées, afin de promouvoir davantage encore la cohésion sociale et culturelle de notre pays. »

II. CADRE D'ACTIVITE DU SERVICE

DENOMINATION

La Direction de l'Égalité des Chances, dénommée « Service de la Promotion culturelle et professionnelle des Femmes » jusqu'au 5 mai 1994, est mentionnée dans :

- L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juillet 1996 modifiant l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 octobre 1991 fixant les structures et le cadre du personnel des Services de l'exécutif de la Communauté française – Ministère de la Culture et des Affaires sociales (abrogé)
- L'Arrêté du 2 décembre 1996 fixant le cadre transitoire du personnel des services du Gouvernement de la Communauté française tel que paru au Moniteur belge du 28 janvier 1997 (abrogé)
- L'Arrêté du 7 juillet 1997 fixant le cadre du personnel des services du Ministère de la Communauté française tel que paru au Moniteur belge du 05 juillet 1997.

Elle fait partie des Services du Secrétariat général du Ministère.

BUDGET

Lors de l'exercice budgétaire 2003, le budget de la Direction de l'Égalité des Chances était initialement réparti de la manière suivante :

A.B. 12.30.32	335 000 EUR
Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	
A.B. 33.06.32	372 000 EUR
Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	
Total :	<hr/> 707 000 EUR

Evolution :

Depuis 2001, les activités du service sont en constant développement :

- ***Développement des activités de sensibilisation du service :***

Les différentes activités de sensibilisation ont été développées afin de répondre à deux des principales missions du service, à savoir principalement les missions suivantes :

- promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française;
- initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation.

En 2000, aucune activité de sensibilisation n'était menée directement par le service de la Direction de l'Égalité des Chances. Ce type d'activité a commencé à se développer fin 2001 (*Campagne de sensibilisation contre la violence domestique auprès des jeunes*) pour devenir une activité récurrente en 2002 et 2003 (*Concours de dissertation sur la position des femmes dans l'histoire, développement du site Internet de la Direction, campagne de sensibilisation auprès des enseignants et futurs enseignants sur l'égalité entre garçons et filles à l'école, collaboration à une campagne de sensibilisation sur le vote des jeunes*).

- **Confirmation de l'accroissement du nombre de demandes de subventions :**

Nombre de dossiers de subvention traités par la Direction de l'Égalité des Chances :

	2000	2001	2002	2003
Dossiers traités	32	36	96	94

- **Evolution du budget de la Direction de l'Égalité des Chances depuis l'exercice budgétaire 2000 :**

A.B.	2000	2001	2002	2003¹
12.30.32	16.500.000 BEF (409.024 EUR)	347.000 EUR (-15.2%)	347.000 EUR	335.000 EUR (-18.1% par rapport à 2000)
33.06.32	15.500.000 BEF (409.024 EUR)	409.000 EUR	409.000 EUR	372.000 EUR (-9.1% par rapport à 2000)

¹ Avant ajustement budgétaire.

Il est à donc noter une forte diminution du budget de la Direction depuis la mise en place de ses nouvelles attributions à l'issue des élections de 1999, et ce au niveau des deux allocations budgétaires activées.

On constate donc que la courbe d'évolution du budget de la Direction de l'Égalité des Chances depuis l'élargissement de ses compétences est en opposition avec le développement des activités relatives à l'égalité des chances en Communauté française et ce tant au niveau des activités propres du service, de ses partenariats, que de ses activités de soutien aux milieux associatifs. La note de politique générale vient renforcer cette dimension.

Lors de l'ajustement budgétaire 2003, il a été nécessaire d'effectuer un transfert d'allocations de base afin d'être en mesure de répondre aux besoins en terme d'octroi de subventions. Ce transfert s'est élevé à 100.000 EUR de l'A.B. 12.30.32 vers l'A.B. 33.06.12. Le délai nécessaire à cette réallocation a néanmoins mis en attente la gestion des dossiers de demande de soutien financier durant quatre mois.

Le budget 2003 final était donc composé comme suit :

A.B. 12.30.32	235 000 EUR
Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	
A.B. 33.06.32	472 000 EUR
Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles	
Total :	<u>707 000 EUR</u>

COMPOSITION DU SERVICE

En date du 31 décembre 2003, le service était composé de la manière suivante :

Responsable (contractuelle niveau 1) :	Alexandra ADRIAENSSENS
Attachée (contractuelle niveau 1) :	Laurence BEFF
Attachée (contractuelle niveau 1) :	Catherine GIGANTE
Secrétaire (contractuelle niveau 2+) :	Carole LELUPE
Documentation (contractuel niveau 2) :	Yvan MARTIN

Remarque : Depuis septembre 2002, une stagiaire du secondaire professionnel effectue dix heures/semaine au sein de la Direction.

III. ACTIVITES

- A. UN LIEU DE RESSOURCES
- B. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS
- C. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS
- D. AVANCEES LEGISLATIVES
- E. GESTION DES SUBVENTIONS
- F. ACTIVITE DE DIFFUSION
- G. CENTRE DE DOCUMENTATION

A. UN LIEU DE RESSOURCES

De nombreux partenaires privés, institutionnels ou associatifs, tant de la Communauté française qu'européens, internationaux ou de la Francophonie, consultent le service : documentation, identification des collaborations institutionnelles adéquates, aide à la définition de projets, recherche de partenariats et co-réalisation de projets.

De nombreux étudiants s'adressent également à la Direction afin d'obtenir de l'aide en matière de recherche en vue de réaliser leurs travaux de fin d'études.

Le service veille à favoriser les contacts entre institutions, associations et/ou personnes poursuivant des objectifs similaires. Il conseille et oriente ses partenaires et si nécessaire effectue des recherches spécifiques.

Le service assure également une mission d'accueil, de rencontre et de conseil des personnes intéressées par le thème de l'égalité des chances. Cette mission est complétée par les services du Centre de documentation de la Direction.

Outre les contacts relatifs au suivi des subventions, la direction assure actuellement un contact régulier avec différentes associations actives dans le domaine de l'égalité des chances.

B. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS

L'activité administrative de la Direction en 2003 a porté sur le traitement de 1202 entrées et de 1201 sorties.

Une fiche récapitulative des types d'entrées et de sorties se trouve en annexe 1.

Outre ses activités propres, la Direction de l'Egalité des Chances travaille en collaboration ou en coordination avec le milieu associatif, des universités et/ou d'autres niveaux de pouvoir ; non seulement dans le cadre du financement de certains projets (voir infra), mais également au niveau de ses actions.

Ainsi, différentes thématiques ont été travaillées en 2003 :

- L'égalité entre garçons et filles dans l'enseignement ;
- La lutte contre les violences à l'égard des femmes (violences dans les relations amoureuses, lutte contre les mutilations génitales féminines, mariages forcés, ...)
- La lutte contre les stéréotypes (publicités sexistes, ...)
- La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

D'autre part, l'égalité des chances étant une matière transversale par excellence, différentes collaborations se sont installées au sein de la Communauté française afin de développer des projets en commun ou de coordonner des dossiers. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

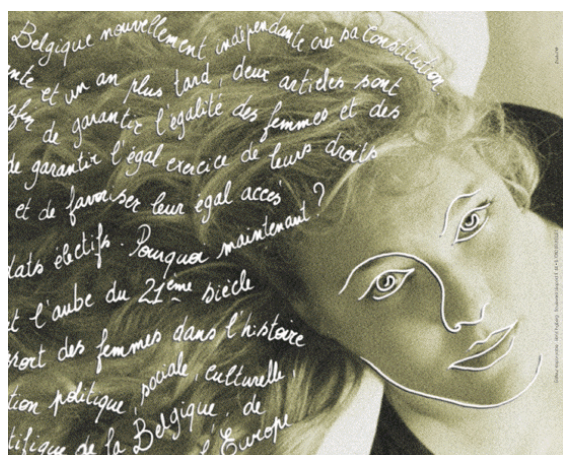
- Contacts réguliers avec les services cosubventionnants (Education permanente, Audiovisuel, Culture, etc.) afin de coordonner au mieux les demandes de soutien financier recevant des financements de plusieurs services au sein du Ministère ;
- Premières prises de contact avec la Direction générale de la Santé afin de développer différentes collaborations ; notamment en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles et en matière d'intégration de la notion de genre dans la prévention de la santé des jeunes ;
- Collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes sexistes dans les médias de la Communauté française ;
- Contacts réguliers avec le Service de la Recherche en vue de la publication des résultats des études financées par la Direction (via *Faits et Gestes* notamment) ;

- Organisation de séances d'informations sur le congé de paternité, en collaboration avec le Service général du Personnel et de la Fonction Publique et le Service Communication, Presse et Protocole.

ENSEIGNEMENT

CONCOURS DE DISSERTATION

En octobre 2002, la Direction a lancé un concours de dissertations à destination des élèves des classes de cinquième et sixième secondaire en Communauté française (800 écoles de l'enseignement secondaire supérieur tous réseaux confondus) sur le thème suivant :



« *Les femmes dans l'Histoire, de l'ombre à la lumière ?* »

En 1831, la Belgique nouvellement indépendante crée sa constitution. Cent septante et un ans plus tard, deux articles sont modifiés afin de garantir l'égalité des femmes et des hommes, de garantir l'égal exercice de leurs droits et libertés et de favoriser leur égal accès aux mandats électifs. Pourquoi maintenant ? Que serait l'aube du 21^{ème} siècle sans l'apport des femmes dans l'histoire et l'évolution politique, sociale, culturelle, et scientifique de la Belgique, de l'Europe ?

Les objectifs de ce concours visaient à :

- Sensibiliser le public jeune au rôle des femmes dans l'histoire politique, sociale, culturelle, économique et scientifique de la Belgique et de l'Europe (généralement absentes des manuels scolaires) ;
- Amener les jeunes et leurs professeurs à effectuer une réflexion sur ce thème et à évaluer l'implication de l'évolution de la place des femmes dans la société sur notre quotidien actuel.

Ce concours de dissertation était étendu à tous les établissements en Communauté française et s'effectuait par classe. Cette formule devait permettre aux professeurs de français et/ou d'histoire de mener cette réflexion en travail de groupe et ainsi, de placer le sujet de la place des femmes dans la société et dans l'histoire au centre du débat. Chaque classe participante sélectionnait un maximum de trois dissertations.

Chaque élève participant devait rédiger pour le 30 janvier 2003 un texte (huit pages au maximum) dactylographié ou manuscrit.

Un jury pluridisciplinaire² était chargé de la sélection et avait établi pour ce faire les critères suivants :

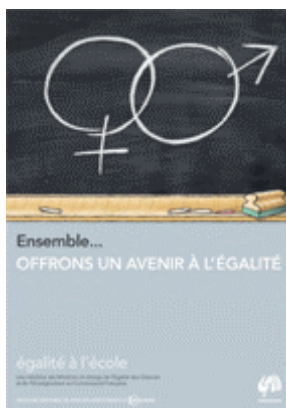
- Le respect général de la thématique ;
- Le développement d'une idée, d'un point de vue et de l'argumentation ;
- L'écriture, y compris l'orthographe, la structure grammaticale et le style.

Les 141 dissertations (provenant de 98 filles et de 43 garçons) reçues dans les délais impartis ont fait l'objet d'une lecture attentive et critique de la part de l'ensemble des membres du jury. A l'issue des délibérations, six lauréat-e-s ont été sélectionné-e-s et se sont vu-e-s remettre leur prix lors d'une cérémonie organisée dans l'enceinte du Théâtre National, dans le cadre des manifestations du 8 mars 2003 (Journée internationale des femmes) en Communauté française.

D'autre part, Jacques Mercier, présentateur à la RTBF-Radio (La Première) était le parrain du concours. Dans ce cadre, les émissions de la *Semaine infernale* et du *Jeu du dictionnaire* du 7 au 13 mars 2002 ont été consacrées à la thématique de l'égalité entre hommes et femmes.

Les textes des lauréats des premiers prix des classes de cinquième et de sixième ont été publiés dans *La Libre* du 13 mars 2003.

CAMPAGNE « ENSEMBLE... OFFRONS UN AVENIR A L'EGALITE »



Si de nombreux progrès ont été accomplis dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, force est de constater qu'une série de discriminations persistent : les femmes sont davantage touchées par le chômage, elles obtiennent des revenus globalement inférieurs aux hommes, et sont sur-représentées dans les emplois les moins qualifiés. En outre, dans bon nombre de secteurs, d'importants efforts sont encore à réaliser, par exemple au niveau du partage des tâches domestiques ou encore de la participation des femmes aux prises de décision.

² Composé de Jacques Mercier, Présentateur RTBF ; Jacques Spelkens, Enseignant ; Jean-Paul Duchâteau, Directeur adjoint de la rédaction de La Libre Belgique ; Nadine Plateau, Coordinatrice du Réseau Sophia ; François De Smet, Cabinet de Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française en charge de l'égalité des chances ; Alexandra Adriaenssens, Responsable de la Direction de l'Egalité des Chances ; Laurence Beff, Direction de l'Egalité des Chances.

Le système éducatif est, parfois à son insu, producteur d'inégalités, essentiellement de par sa manière d'aborder et de considérer les filles et les garçons. Cette tendance découle, pour partie, d'attentes différenciées selon les sexes que la société véhicule à l'égard de ces filles et garçons.

Les différents niveaux de pouvoir ont certes, depuis quelques années, pris des mesures pour tenter de changer cet état de fait et de réelles avancées ont été acquises. Mais le changement des mentalités ne se décrète pas : il doit faire l'objet d'un travail profond de sensibilisation régulier et constant.

En janvier 2002, six associations³ ont lancé un *Appel au gender mainstreaming dans le système éducatif* auprès des Ministres de l'Enseignement et auprès du Ministre en charge de l'Égalité des Chances.

Cet appel demandait :

* La constitution d'une «Commission pour l'égalité des filles et des garçons dans l'enseignement» chargée de rendre des avis sur les projets de réforme, de faire des propositions et d'évaluer les politiques menées. Cette commission devrait englober tous les niveaux d'enseignement et travailler en coordination avec tous les services concernés par la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes : emploi, formation professionnelle, promotion sociale, éducation permanente. Seule une politique intégrée d'égalité entre les filles et les garçons a des chances d'aboutir à des résultats.

* L'introduction dans la formation initiale et continuée du corps enseignant de la dimension de genre que ce soit dans les cours théoriques dispensés ou dans la préparation pratique à la profession. Ainsi les futur-e-s professeurs acquerront les compétences leur permettant d'enseigner valablement leur discipline et de construire une pédagogie qui garantisse des rapports égalitaires à l'école.

* La parité de tous les organes et institutions de programmation, de décision, de contrôle et de consultation ainsi que l'accès égal des femmes à tous les postes de direction et de responsabilité.

* La réalisation d'études, entre autres statistiques obligatoirement ventilées par sexe, pour connaître la situation des filles et des garçons dans l'enseignement, l'évolution de la scolarisation (choix d'études, d'options, de type de formation supérieure), l'existence de pratiques de violences sexistes, le coût social des discriminations etc. Sans ces analyses, sans une argumentation scientifique, une politique d'égalité ne peut valablement se concevoir.

* La mise en place d'un dispositif de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire qui tienne compte de sa dimension sexuée. Celui-ci devrait comprendre la formation et l'encadrement de personnes compétentes en matière de violence dans les établissements ainsi que la constitution d'un programme de base destiné à assurer le respect des droits à l'expression et à la dignité de toutes les actrices et de tous les acteurs de la communauté scolaire.

³ Françoise Claude (Femmes Prévoyantes Socialistes) ; Fabienne Dorbolo (Vie Féminine) ; Françoise Hecq (Université des femmes) ; Roland Mayerl (Réseau des hommes pro féministes - Campagne du Ruban Blanc) ; Nadine Plateau (Sophia, Réseau belge d'études féministes) ; Anne Tonglet (Association 29, rue Blanche, Mouvements des femmes)

Le Ministre-Président en charge de l'Égalité des Chances, le Ministre de l'Enfance en charge de l'Enseignement fondamental ordinaire, le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial et la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale ont répondu à l'appel de ce groupe d'associations qui a souhaité attirer leur attention sur la nécessité de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement, en mettant sur pied un intercabinet chargé d'étudier la problématique. La Direction a participé à l'ensemble des réunions de cet intercabinet en tant qu'expert et en a assuré le secrétariat.

Il a dès lors été décidé de lancer le débat avec les enseignantes et les enseignants afin d'amener une réflexion ouverte et argumentée sur l'égalité des filles et des garçons à l'école. Les différents Ministres ont ainsi collaboré avec le secteur associatif signataire de l' *appel au gender mainstreaming dans le système éducatif* à la réalisation d'une **brochure pédagogique d'information** sur cette réalité trop méconnue.

Cette campagne, composée de 25.000 affiches et de 25.000 brochures destinées aux enseignant-e-s et futurs enseignant-e-s en Communauté française, vise à examiner et à évaluer, avec les acteurs et actrices de terrain, la juste mesure des stéréotypes sexuels qui persistent à l'école, notamment dans les relations entre enseignant-e-s et élèves ou entre les élèves eux-mêmes.

Entre fin avril 2003 et janvier 2004, 16.810 affiches et 21.530 brochures ont été diffusées en Communauté française. Bien que cette étape de la campagne, au sens propre du terme, soit terminée, cette brochure constitue néanmoins un outil encore fortement demandé.

D'autre part, cette campagne est un point de départ, non un aboutissement. Elle vient prendre place dans une optique de travail beaucoup plus large au niveau de l'égalité entre hommes et femmes :

- Égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux filières d'enseignement supérieur et universitaire ;
- Lutte contre les stéréotypes sexistes ;
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles ;
- Etc.

Il semble dès lors pertinent de poursuivre les activités en matière d'égalité des filles et des garçons dans l'enseignement. Une première piste de travail à mener en 2004 viserait l'échange d'expériences en matière de formation continuée des enseignants sur l'égalité des hommes et des femmes.

Dans ce cadre, un partage d'expériences est envisagé avec différentes associations menant des projets de ce type. Cette mise en commun d'expériences vise notamment à examiner les possibilités de valorisation de ceux-ci et la nécessité de la prise en compte effective de la problématique de l'égalité des hommes et des femmes, des garçons et des filles, dans la formation initiale et continue des enseignant(e)s.

Les partenaires envisagés par la Direction dans le cadre de cet échange sont les suivants :

- Institut de la Formation continuée des enseignants en inter-réseaux ;

- Association Sophia – Projet mené au sein de la Ville de Bruxelles ;
- Association Solidarité Femmes et Refuge pour Femmes battues de La Louvière/ Haute Ecole de Mons : Projet mené dans le cadre du *Programme DAPHNE*: « *Prévention des violences faites aux femmes : formation des futurs enseignants à une éducation non-sexiste* » ;
- Association Amazone : Projet mené dans le cadre de la Stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : mise sur pied d'une base de données rassemblant l'ensemble des outils pédagogiques en matière de genre.

« NEWTONIA » : RECHERCHE-ACTION - FEMMES ET ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Il existe une demande forte de cadres scientifiques et techniques dans l'industrie, l'enseignement et les services. Or, les jeunes filles aujourd'hui sont encore peu présentes dans certaines filières universitaires scientifiques et techniques. Elles constituent donc une réserve potentielle d'étudiants pour ces filières. A quelles conditions : changement des mentalités ? des pratiques éducatives ?...

La Communauté française cofinance, dans le cadre du Fonds Social Européen, une étude destinée à évaluer l'accès des jeunes femmes aux études universitaires scientifiques et techniques et à déterminer les facteurs de blocage. Cette étude a montré notamment que les facteurs déterminant l'accès à l'université et le choix d'une section agissent de manière très différentes sur les filles et les garçons, au secondaire comme à l'université.

Depuis le début du projet « *Newtonia* » mené par l'Université Libre de Bruxelles, la Direction assure la présidence des Comités d'accompagnement du projet et s'implique totalement dans la bonne réalisation de cette recherche-action visant à promouvoir l'accès des jeunes femmes aux études universitaires scientifiques et aux carrières scientifiques.

Une collaboration a également été instaurée avec le Service Communication, Presse et Protocole du Ministère afin d'assurer la diffusion des résultats de l'étude.

Faits et Gestes :

En octobre 2002, le n°7 de la revue *Faits et Gestes* était consacré aux filles et aux carrières scientifiques et techniques ; présentant ainsi les premiers principaux résultats de l'étude *Newtonia*.

Le 8 octobre 2002 était organisée une conférence de presse en vue de présenter le n°7 de la revue *Faits et Gestes*. Cette conférence de presse était présentée par les Ministres Hasquin et Dupuis, ainsi que par les promoteurs de l'étude, les Professeurs Matéo Alaluf et Pierre Marage.

Suite à cette publication, les premiers résultats de l'étude ont été largement diffusés, tant par l'université que par la Direction de l'Égalité des Chances.

Journée d'étude :

Le 5 mars 2003, l'équipe de recherche du projet a organisé, dans le cadre de cette recherche-action, une Journée d'étude accompagnée d'une publication présentant l'ensemble de l'étude et de ses résultats : "*Les filles face aux études scientifiques, réussite scolaire et inégalités d'orientation*"⁴.

Les principales thématiques de cette journée d'étude portaient sur :

1. Les femmes dans la recherche universitaire en Communauté française. Constats, enjeux et perspectives ;
2. Jeunes femmes et études universitaires.

Perspectives :

L'année 2004 verra se clôturer l'ensemble du projet. Les derniers résultats seront donc présentés et diffusés, notamment par l'intermédiaire de la publication *Faits et Gestes* qui présentera les trajectoires universitaires et les réussites des jeunes filles sondées à leur entrée à l'université ainsi que les trajectoires professionnelles des femmes sorties de l'ULB depuis les années 70.

L'organisation d'une conférence de presse ne semblant pas la plus pertinente vu l'ampleur de l'étude sur les trajectoires professionnelles des femmes, et la masse d'informations que cela apporte, l'idée d'un débat ou d'une communication de plus grande envergure a été suggérée et devrait prendre place en octobre 2004.

DOSSIER PEDAGOGIQUE SUR LA SITUATION DES FEMMES DANS LE MONDE

Si l'égalité formelle des sexes est un acquis, l'égalité réelle reste à réaliser. Dans les faits, inégalités et discriminations persistent partout dans le monde. L'égalité doit donc se construire ensemble ; par tous et pour tous.

Commandé par le Ministre-Président et destiné aux élèves de 12-15 ans, ce dossier pédagogique vise à permettre au public cible et à leur entourage d'avoir une meilleure perception de la situation et des droits de la femme aux niveaux national et international.

⁴ Matéo Alaluf, Najat Imatouchan, Pierre Marage, Serge Pahaut, Robertine Sanvura, Ann Valkeneers, Adinda Vanheerswynghels, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2002.

Les professeurs, parents et entourages des jeunes pourront également utiliser ce dossier comme support et illustration de leurs cours, débats ou discussions avec les jeunes à qui il est directement adressé.

La rédaction du contenu du manuel, ayant fait l'objet d'un partenariat entre la Communauté française et l'ONG *Le Monde selon les femmes*, se présente en cinq thématiques s'intéressant à chaque fois à la situation au Nord et au Sud :

- De l'égalité à l'école à l'égalité au travail
- Femmes solidaires !
- Non à la violence !
- La publicité, subie ou adorée ?
- Vie affective et amoureuse

Une attention toute particulière est portée à l'illustration et à la mise en forme de manière à éviter toute forme de communication sexiste pouvant nuire à l'objectif du projet.

Initialement prévue en 2003, la publication de ce manuel est programmée pour le mois de mars 2004, dans le cadre des activités du 8 mars en Communauté française.

PRIX DE L'UNIVERSITE DES FEMMES

L'Université des Femmes est un service d'éducation permanente destiné prioritairement aux femmes ayant quelques responsabilités dans des associations, administrations ou mouvements sociaux. Elle diffuse une analyse critique de la société avec une vision spécifiquement féministe. Pour cela, elle s'appuie sur la connaissance de travaux scientifiques féministes et sur ses propres travaux et recherches.

L'U.F. s'inscrit dans la descendance du GRIF (Groupe de Recherche et d'Information Féministes, 1973-1978) et du GRIF-Université des Femmes (1978-1982). Son statut actuel comme a.s.b.l. et comme service d'éducation permanente remonte à 1982.

Le terme 'Université' a été adopté par analogie avec les universités ouvertes, universités du troisième âge, etc... Le besoin de connaître et de comprendre est le seul préalable requis pour y suivre des formations ou participer à ses activités.

Chaque année, elle attribue un 'Prix de l'Université des Femmes' à un mémoire de l'enseignement supérieur qu'elle juge intéressant pour les 'Etudes/Femmes'. C'est pour elle une manière d'organiser un contact régulier avec les universités et écoles supérieures.

La Direction de l'Égalité des Chances participe chaque année à la sélection du Prix de l'Université des Femmes. Le Prix, offert par la Communauté française, s'élève à un montant de 250 EUR.

Les mémoires primés en 2003 (année académique 2001-2002) sont les suivants :

- Vaia DEMERTZIS, *"Les valeurs du Saint Siège dans deux conférences internationales sous le pontificat de Jean-Paul II (Le Caire, 1994 et Pékin, 1995)"*, ULB.
- Aurélie EHX, *"La Construction de la féminité et ses implications politiques. Mary Astell et le phénomène de naturalisation"*, ULg.
- Arynah GANGIJ, *"Les déterminants de l'offre de travail féminine en Europe"*, ULB.
- Caroline GEORGE, *"La représentation politique des femmes au Chili : les applications du système de quotas"*, ULB.

Les activités de la Direction de l'Egalité des Chances en Communauté française en matière de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes s'inscrivent dans un contexte multidimensionnel :

- Le contexte international, et plus particulièrement la "Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes" de 1993 ;
- Le contexte européen mené notamment dans le cadre de la campagne DAPHNE et de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence ;
- Le contexte national, via le *Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes* lancé en 2001 et les activités menées dans le cadre de la politique locale (collaboration avec l'Etat fédéral et la Région wallonne reprenant notamment les objectifs de la conférence interministérielle en égalité des chances entre les femmes et les hommes) ;
- Le contexte communautaire francophone, tel que définit dans la déclaration de politique communautaire du Gouvernement de la Communauté française (1999) et les différents exposés généraux du budget.

La prévention et la lutte contre la violence 'domestique' s'inscrivent donc majoritairement dans le cadre de l'égalité des chances entre hommes et femmes et entre garçons et filles.

Néanmoins, la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes est susceptible de relever également en Communauté française :

- De l'enseignement fondamental et secondaire ;
- De l'éducation sanitaire, des activités et services de médecine préventive, de l'inspection médicale scolaire ;
- De l'audiovisuel.

Un premier contact a été pris avec la Direction générale de la Santé afin d'analyser les différentes pistes de collaboration en ce sens.

Les campagnes menées dans l'enseignement et visant à une plus grande égalité entre garçons et filles entrent donc également dans ce cadre, ainsi que la lutte contre les publicités sexistes comportant un message violent ou incitant à la violence.



Le plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, lancé en novembre 2001, a impliqué à différents niveaux l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. A ce stade, il n'était pas proposé de renforcer le dispositif législatif, mais de mieux exploiter les outils existants.

La première étape du Plan consiste en une campagne de sensibilisation de la population à la problématique de la violence domestique, afin que celle-ci sorte de la sphère privée et que chacun puisse se sentir concerné par cette problématique touchant une femme sur cinq en Europe et constituant un délit.

La Communauté française s'est associée à cette campagne en s'adressant plus particulièrement aux « jeunes » et aux « adolescents ». A cette fin, une brochure « *Violences dans les relations amoureuses* », a été éditée à 45.000 exemplaires en novembre 2001.

Cette brochure a été diffusée principalement, mais pas uniquement⁵, de novembre 2001 à septembre 2002 auprès :

- Du public « jeune » (par l'intermédiaire d'une carte postale diffusée sur le réseau *Boomerang* francophone en décembre 2001 ; carte relayée par le service du téléphone Vert qui envoyait la brochure sur demande) ;
- Des enseignants (notamment via la Circulaire d'information générale adressée aux directeurs d'établissements en mars 2002) ;
- Des services d'aide à la jeunesse ;
- Des centres de promotion à la santé ;
- Des administrations communales ;
- Des services de police concernés ;
- Des planning familiaux ;
- Des centres d'accueil pour femmes battues ;
- Etc.

Abordant le sujet encore largement tabou de la violence physique, psychologique et sexuelle dans les relations amoureuses chez les jeunes, et s'adressant tant à la victime, l'agresseur qu'à leur entourage, la campagne d'information visait plusieurs objectifs :

- Permettre aux jeunes de reconnaître les signes de violences physiques, psychologiques et sexuelles dans leurs relations amoureuses et dans celles de leur entourage ;

⁵ La diffusion de cette brochure s'est poursuivie jusqu'à épuisement des stocks en novembre 2003.

- Donner aux jeunes victimes ou témoins de violences physiques, psychologiques et sexuelles dans leurs relations amoureuses et celles de leur entourage, les conseils, les adresses et les numéros de téléphone où obtenir de l'aide ;
- Déconstruire les stéréotypes liés aux relations amoureuses et à la violence et combattre les mythes sur la violence dans les relations (la jalousie, le désir sexuel, etc.).

Soucieuse du suivi, de la qualité et de l'intérêt de ce type de campagne et en vue de l'éventuelle réédition du dépliant, la Direction de l'Egalité des Chances a souhaité évaluer l'impact et la pertinence de cette campagne de sensibilisation.

Il importe de noter que cette évaluation par questionnaire n'a pu se faire directement auprès du public-cible visé. En effet, il n'a pas été possible, pour la Direction de l'Egalité des Chances, d'être en contact direct avec les jeunes, si ce n'est lorsque l'initiative vient des particuliers eux-même (par exemple : réaction à la brochure via le site Internet de la Direction de l'Egalité des Chances).

La diffusion de la brochure s'est principalement organisée par l'intermédiaire de différents canaux et relais de distribution tels que les associations, les centres de planning familial, les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les centres locaux de promotion de la santé (CLPS), les centres culturels, les écoles, le Service du Téléphone Vert de la Communauté française, les administrations communales, etc.

Considérant l'expertise des asbl, des centres de planning familial, des centres PMS, des CLPS, etc., la Direction de l'Egalité des Chances s'est donc adressée, aux fins d'évaluation, à l'ensemble de ces relais et acteurs de terrain travaillant en étroite collaboration avec les jeunes susceptibles d'être confrontés à la violence dans leurs relations amoureuses ou avec leur entourage.

L'enquête révèle à ce niveau que, dans près de 50% des cas, nos partenaires-relais ont effectué une distribution de la brochure de la main à la main. Cinquante pourcents des répondant-e-s ont présenté la brochure à un public de particuliers ciblés, 24% affirment l'avoir diffusé à un public de particuliers sans procéder à une sélection et 21% semblent avoir joué le rôle de relais vers d'autres associations.

De plus amples informations relatives à l'évaluation de cette brochure sont reprises dans le document « *Lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes en Communauté française Wallonie-Bruxelles, Etat des lieux des activités menées en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes en Communauté française par la Direction de l'Egalité des Chances* », Document de travail, Septembre 2003.

Perspectives :

Il ressort notamment de cette évaluation que la publication de cette brochure, utilisée par les différents acteurs à la fois comme un outil de sensibilisation et comme un support pédagogique, a rencontré et rencontre encore une demande réelle.

Le succès permanent de cette brochure nous amène effectivement à rencontrer des demandes⁶ étalées sur l'ensemble de l'année, et ce depuis le lancement de la campagne, fin 2001.

Les derniers 500 exemplaires ont été distribués lors de la *Quinzaine de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes* (organisée par la Ville de Bruxelles du 11 au 25 novembre 2003) pour laquelle la Direction a été sollicitée.

Afin d'être en mesure de répondre aux futures demandes relatives à cet 'outil', il est envisagé de réaliser une adaptation de cette brochure en fonction des commentaires soulevés par l'évaluation. Une équipe de réflexion, comprenant notamment des représentants du milieu associatif, sera instituée afin de développer ce projet en 2004.

LA PROBLÉMATIQUE DES MARIAGES FORCÉS

Le Ministre de l'Enseignement secondaire, interpellé par plusieurs chefs d'établissements sur la question des mariages forcés, a sollicité la Direction de l'Egalité des Chances en vue :

- de réaliser un rapport permettant de faire le point sur la question des « mariages forcés » en Communauté française ;
- d'imaginer les différentes possibilités qui s'offrent à la Communauté française en vue de venir en aide aux jeunes filles concernées.

Le rapport de la Direction a soulevé le manque d'informations quantitatives et qualitatives dans ce domaine en Communauté française et a proposé, ainsi qu'au Ministre-Président en charge de l'Egalité des Chances, la réalisation d'une recherche scientifique spécifique sur cette problématique par un organisme pertinent.

Un appel d'offre auprès de l'ensemble des universités francophones a été effectué en vue de la réalisation de cette étude. L'équipe sélectionnée (Université Catholique de Louvain) débutera, en janvier 2004, une recherche ayant comme objectifs :

- de dresser un bilan de la situation en Communauté française, ainsi que de mesurer l'évolution de la problématique (aspects juridiques et socio-culturels) ;
- de proposer des pistes pour prévenir le phénomène et pour venir en aide aux jeunes filles concernées, et ce en distinguant éventuellement la situation des mineures d'âge et des majeures.

Les moyens mis en œuvre en vue de la réalisation de ces objectifs sont les suivants :

- Etudier, auprès d'un échantillon de jeunes âgés de 15 à 18 ans la connaissance qu'ils/qu'elles ont de ce type de phénomène, des caractéristiques des situations où ces mariages sous la contrainte se produisent et des conséquences qui en découlent ;
- Analyser à l'aide de ces observations les facteurs qui interviennent et marquent l'évolution de ce type de comportement (aspects juridiques et socioculturels) :

⁶ Les demandes se font via le Téléphone Vert de la Communauté française et via le nouveau site Internet de la Direction de l'Egalité des Chances.

- Proposer des pistes pour prévenir la survenance du phénomène et pour venir en aide aux jeunes filles tant mineures que majeures, victimes de ce type de pratiques.

La recherche, d'une durée de six mois, a débuté le 15 décembre 2003 et veillera à ne pas stigmatiser la population scolaire autour de la question des « mariages forcés ».

LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Suite à la demande du Ministre de l'Enseignement secondaire, sollicité par l'association GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) sur la question des mutilations génitales féminines auprès des jeunes filles fréquentant l'enseignement secondaire en Communauté française, la Direction a préparé un rapport sur la problématique (dossier reprenant la documentation juridique de base en matière de mutilations génitales féminines) en vue de la rédaction d'une *circulaire d'information et de prévention du milieu éducatif*.

Cette circulaire, à laquelle a collaboré la Direction de l'Égalité des Chances, a été communiquée à l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire en Communauté française en septembre 2003.

D'autre part, la Direction a participé au colloque international sur les mutilations sexuelles féminines organisé par le GAMS en novembre 2003 : « *JAMMU* » *une meilleure santé pour les petites filles, Bilan et perspectives* ; notamment en présidant une partie du colloque.

Enfin, la Direction apporte un soutien ponctuel à l'asbl GAMS ; via des subventions relatives à des projets spécifiques (cf. infra) et/ou dans la diffusion de ses brochures.

AUTRES ACTIVITES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

▪ Partenariat dans le cadre du Programme DAPHNE :

Dans le cadre du *Programme DAPHNE* et suite à la demande de l'association *Solidarité Femmes et Refuge pour Femmes battues de La Louvière*, la Direction de l'Égalité des Chances participe, en tant que « partenaire associé », à la bonne réalisation du projet : « *Prévention des violences faites aux femmes : formation des futurs enseignants à une éducation non-sexiste* ».

Ce projet vise la construction, par les partenaires, d'un outil et de méthodes d'expérimentation et d'évaluation communs à partir de collecte d'expériences et d'analyse d'outils existants. Le travail sera soutenu par des Comités pédagogiques locaux pilotés par chaque partenaire.

Les résultats escomptés par ce projet sont :

- Réalisation d'un module de formation pour les étudiant-enseignants ;
- Expérimentation de ce module par une école-pilote ;
- Evaluation de ce module ;
- Guide de formation et site web ;

- Diffusion des résultats auprès des pouvoirs publics concernés.

Durée du projet : 30 mois (Fin du projet : juin 2005)

Les différents partenaires de ce projet sont :

Partenaires :

- Asbl « Solidarité femmes et refuge pour femmes battues », La Louvière, Belgique
- Fundacion Mujeres, Madrid, Espagne
- Université de Lille, France

Partenaires associés :

- Direction de l'Égalité des Chances, Ministère de la Communauté française
- Conseil de l'Éducation et de la Formation, Ministère de la Communauté française
- Expert local de la Campagne européenne Ruban Blanc, JP Graver, enseignant

▪ ***Partenariat dans le cadre du programme bilatéral CF/RW/ Québec :***

Soucieuse de remplir sa mission d'aide et de soutien du secteur associatif, la Direction de l'Égalité des Chances a soutenu différents projets dans le cadre du point III.4. *La Coopération Affaires sociales et santé*, et plus particulièrement au sein du champ d'application 'intégration sociale', de la Commission mixte Wallonie-Bruxelles-Québec, programme de travail 2003-2005.

Parmi ces différents projets, un projet spécifique portait sur la « *Prévention des violences sexistes de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons : échange d'outils d'animation dans les écoles et de formation des enseignants à la pratique d'éducation non-sexiste* ».

Ce projet a été accepté dans le cadre de la 3^{ème} Commission mixte permanente (Biennium 2003-2005 en juillet 2003). Il comportera une mission de sept jours au Québec afin de développer de plus amples contacts avec les partenaires québécois en vue de représenter l'ensemble du projet lors de l'évaluation à mi-étape du Programme.

Résumé du projet :

L'association "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues" développe depuis six ans des actions de prévention des violences sexistes dans les écoles maternelles, primaires et secondaires. Pour ce faire, les animateurs ont adapté des outils pédagogiques québécois : "VIRAJ", "Vers qui, vers quoi", "Les p'tits égaux".

L'association développe également une expérience novatrice dans ce domaine en Belgique francophone. Actuellement, elle est aussi coordinatrice d'un projet 2002-2004 dans le cadre du programme européen "Daphné" pour lequel il s'agit de former les futurs enseignants à pratiquer une éducation non sexiste afin de prévenir les violences (cf. supra).

Les échanges entre praticiens belges et québécois permettront de confronter les différentes démarches et approches pédagogiques, de découvrir et d'apprendre de nouvelles méthodes,

d'évaluer ensemble les résultats obtenus dans chaque pays. Les partenaires organiseront également des échanges et des rencontres sur le thème de la formation des enseignants, initiale et continuée. Ces échanges feront l'objet d'une information publique en fin de projet par la tenue d'un colloque sur les actions de prévention des violences.

▪ ***Partenariat avec la Ville de Bruxelles***

La Communauté française a été sollicitée pour collaborer, entre autre financièrement, à la *Quinzaine de sensibilisation afin de lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes* organisée par la Ville de Bruxelles du 11 au 25 novembre 2003.

Le but de cette quinzaine a été de sensibiliser la population ainsi que les membres de l'administration à toutes les formes de violence à l'égard des femmes :

- Violence conjugale
- Violence verbale
- Violence sexuelle (prostitution, viol, harcèlement sexuel, etc.)
- Violence économique
- Violence psychologique (harcèlement moral)
- Etc.

Plusieurs associations féminines et féministes ont organisé des activités sous diverses formes : débats ; théâtre ; concerts ; expositions ; Marche Nationale de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes (22 novembre 2003) ; distribution de rubans blancs ; sensibilisation dans les écoles ; etc.

▪ ***Réseau « Réflexion et action sur les violences faites aux femmes » (Uni-Vers-Elles)***

Ce réseau a été mis sur pied en juin 2003 à l'initiative du Groupe de Sociologie Wallonne (asbl associée à l'Université catholique de Louvain / CeFeSoc et Projet C.E.F.A.). Ce réseau, constitué d'associations et de représentants institutionnels, dont la Direction de l'Egalité des Chances est partie, a un triple objectif :

- Echanger des informations, idées et expériences ;
- Réfléchir ensemble pour développer la prévention et l'action dans le domaine des violences contre les femmes ;
- Proposer la création d'interactions entre les différents acteurs.

▪ ***Diffusion d'information :***

Dans le cadre de ses activités, la Direction de l'Egalité des Chances diffuse également grand nombre d'informations auprès de son réseau associatif ou de toute personne ayant manifesté un intérêt pour une problématique particulière. Plus de 800 correspondants ont reçu des informations relatives à la lutte contre les violences en 2002 et 2003.⁷

⁷ Voir le point F. Diffusion d'information - au sein de ce rapport et le document de travail « *Lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes en Communauté française Wallonie-Bruxelles, Etat des lieux des*

SEANCES D'INFORMATION SUR LE CONGE DE PATERNITE

Le congé de paternité a connu, au 1^{er} juillet 2002, une importante modification légale. Transposé dans la réglementation applicable aux agents de la Communauté française, ce congé fixé à 10 jours ouvrables permet aux jeunes pères de profiter pleinement des premiers jours de naissance de leur(s) enfant(s) et de participer activement, avec la mère, aux soins et attentions que cet heureux événement requiert. L'implication plus importante des pères contribue, d'autre part, à favoriser la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Soucieux d'informer au mieux l'ensemble des agents du Ministère de la Communauté française des modalités concrètes de ce congé de paternité, la Direction de l'Égalité des Chances, la Direction Générale du Personnel de la fonction publique et la Direction Communication, Presse et Protocole, ont uni leur voix afin de proposer aux membres du Conseil de Direction, aux représentants des organisations syndicales, au Service social et aux correspondants en personnel, deux séances d'information sur le congé de paternité.

La première s'est déroulée le 9 décembre 2003 au sein du Ministère de la Communauté française à Bruxelles, la seconde le 11 décembre 2003 au Centre sportif de Jambes.

Chaque séance s'est déroulée comme suit :

- introduction par Françoise Goffinet, conseillère au sein de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ;
- animation théâtrale développée par l'Institut pour l'égalité entre hommes et femmes : « Pères actifs... vous avez dit Pères actifs... comme c'est étrange ! », composée de quatre saynètes entrecoupées de précisions juridiques ;
- remise d'une brochure explicative sur le congé de paternité et réponse aux questions éventuelles par des représentants de la Direction Générale du Personnel de la fonction publique.

En outre, la séance d'information du 9 décembre a bénéficié de l'intervention de Perrine Humblet de l'École de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles ; son exposé a permis de resituer le congé de paternité dans la thématique plus générale de la conciliation vie privée/vie professionnelle.

Il est utile de préciser que la démarche entreprise semble avoir été fortement appréciée par l'ensemble des personnes ayant assisté aux deux séances (plus d'une trentaine au total).

LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES : L'IMAGE DES FEMMES DANS LES MEDIAS

A l'inverse des dispositions qui ont été prises pour lutter contre le racisme, aucune législation (au sens strict du terme) n'existe en Belgique condamnant le sexisme dans les publicités et/ou dans les médias.

Interpellée par cette absence de législation en matière de sexisme dans les médias, la Direction de l'Égalité des Chances a mené une réflexion sur la lutte contre les publicités sexistes en Communauté française afin de répondre notamment à la volonté du Gouvernement de la Communauté française, exprimée lors de sa déclaration de politique communautaire en 1999, de « *veiller au respect de la dignité de la femme, notamment dans les médias, la publicité, et les manuels scolaires* ».

En effet, l'image des femmes telle qu'elle est présentée dans les médias est un facteur primordial en matière d'égalité entre les sexes. Les répercussions des images que nous voyons chaque jour notamment à la télévision et à la radio jouent fortement sur notre inconscient et nous font intégrer une image de la femme telle qu'elle nous est présentée par ces médias.

Ces effets ont une influence toute particulière sur des problématiques directement traitées par la Communauté française :

- L'audiovisuel
- La violence à l'égard des femmes
- La violence dans les écoles
- La prévention à la santé (dans le cadre des relations amoureuses, notamment)
- L'éducation des jeunes
- L'évolution des standards culturels
- Le décryptage de l'information par les jeunes
- Etc.

Convaincue de la nécessité d'une réglementation renforcée en vue de lutter contre les publicités sexistes en Communauté française, la Direction de l'Égalité des Chances a organisé en août 2003 une première rencontre entre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), les représentants du Ministre-Président ayant en charge l'égalité des Chances, et les représentants de la Direction.

Lors de cette réunion, la Direction a notamment présenté un document de travail, rédigé en janvier 2003, et reprenant l'ensemble du cadre législatif ainsi que quelques pistes de réflexion.

Suite à cette première rencontre, la Direction a été chargée de réaliser une recherche préliminaire permettant de dégager les bonnes pratiques existantes dans d'autres pays ; notamment en France et au Québec.

Afin de réaliser cette première recherche, la Direction est partie de la *proposition de loi du 31 janvier 2003 modifiant, en ce qui concerne les publicités à caractère sexiste, la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur*. Elle s'est ensuite intéressée aux débats menés en France sur la question pour enfin consulter les normes canadiennes en la matière.

Cette recherche présente donc les travaux suivants :

- *Proposition de loi du 31 janvier 2003 modifiant, en ce qui concerne les publicités à caractère sexiste, la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur* ;
- *Assemblée nationale, Rapport d'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes, Année 2001, présenté par la Députée Martine Lignières-Cassou* ;
- *Rapport du service des droits des femmes et de l'égalité : "L'image des femmes dans la publicité", juillet 2001* ;
- *Les campagnes de l'AVFT⁸ contre les publicités sexistes en France : 1992-1995, Marie-Victoire Louis* ;
- *Recommandation « Image de la personne humaine » - BVP – Bureau de vérification de la publicité (France)* ;
- *« La violence et le sexisme dans les vidéo-clips, du sexisme ordinaire à la banalisation de la violence sexuelle », Offre de Formation, Perfectionnement du personnel scolaire, troisième cycle du primaire et enseignement secondaire, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, juillet 2003* ;
- *Les Lignes directrices sur la représentation des femmes et des hommes dans la publicité au Canada.*

La mention de diverses personnes de contact clôture ce document. Une première annexe reprend le contexte législatif adapté sur base du document de travail de janvier 2003. La deuxième annexe reprend les documents présentés dans leur intégralité.

Cette première recherche nous a amené à mettre en évidence différents paramètres :

- Le retard manifeste de la Belgique en matière de lutte contre les publicités sexistes, en comparaison avec la France et, surtout, le Québec ;
- La pertinence du rôle de l'Etat dans la réglementation des publicités ;
- La responsabilité collective détenue par les différents acteurs en matière de représentation de la société, et plus particulièrement en matière de violence et d'incitation à la violence.

⁸ Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail.

Perspectives :

Bien qu'aucune décision formelle n'ai été adoptée, il est envisagé de proposer au Bureau du CSA la création d'un groupe de travail axé sur la lutte contre les publicités sexistes.

GENDER MAINSTREAMING

Dans le cadre du point III.4. *La Coopération Affaires sociales et santé* de la Commission mixte Wallonie-Bruxelles-Québec, programme de travail 2003-2005, la direction de l'Égalité des Chances a été sollicitée en tant que partenaire du projet introduit par l'École d'Administration des Affaires de l'Université de Liège, Service GRH et Management des organisations.

Ce **projet d'approche différenciée selon les sexes (ADS)** mené par le **Centre d'études sur le genre et la diversité en gestion** vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques grâce à l'analyse transversale des politiques publiques par l'approche différenciée selon les sexes (gender mainstreaming).

Ce projet repositionne l'approche différenciée selon les sexes - ADS - (ou gender mainstreaming) comme un outil de gestion des politiques publiques régionales et communautaires, en vue d'en améliorer l'efficience (meilleure utilisation des ressources) et l'efficacité (degré d'atteinte des objectifs des politiques publiques).

L'ADS se distingue des mesures correctrices (également appelées mesures spécifiques en faveur de l'égalité) dans le sens où elle veut agir de manière préventive et en amont des processus de décisions en vue de débusquer les effets différents qu'une politique peut avoir sur l'un et l'autre sexe et les effets discriminatoires directs ou indirects qui peuvent apparaître suite à la non prise en compte des différenciations des réalités socio-économiques des femmes et des hommes, observables dans leur diversité (âge, origine ethnique, situation familiale, etc.).

Ce projet vise à créer et consolider des expertises régionales pour accompagner les décideurs politiques dans leur processus de prise de décision en regard des réalités différenciées des hommes et des femmes. Il s'agit de sensibiliser, de former et mettre en réseau des personnes-relais qui pourront servir de ressources de soutien et de formation dans les différentes administrations publiques régionales et communautaires, réseau coordonné par l'Université de Liège (EAA - centre de recherche EGID), dans un souci de recherche-action et de capitalisation des savoirs et des outils qui seront construits au travers de ce réseau.

POLITIQUE LOCALE EN EGALITE DES CHANCES

Dans le cadre du renforcement et du développement de la politique locale d'égalité entre femmes et hommes, la Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Égalité des Chances a décidé en 2001 de travailler de concert avec les entités fédérées⁹.

En 2003, l'intervention de la Communauté française s'opère à deux niveaux : d'une part, dans le cofinancement des coordinatrices provinciales ; d'autre part, dans le soutien aux projets introduits dans le cadre de l'appel à projets pilotes lancé aux associations de terrain.

L'action des coordinatrices provinciales

Présentes sur l'ensemble du territoire wallon (Hainaut, Namur, Liège, Brabant wallon et Luxembourg)¹⁰, généralement au sein d'un service provincial d'égalité des chances, les coordinatrices provinciales ont pour mission essentielle, de coordonner l'action des partenaires locaux tant en matière de :

- lutte contre les violences ;
- promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie socio-économique, la vie sociale et l'accès aux lieux de décision.

Très concrètement, l'action des coordinatrices consiste à favoriser la coopération entre les acteurs locaux, à identifier leurs besoins, à mettre sur pied des projets - en partenariat ou non, en ce compris des actions de sensibilisation et de prévention - et à s'insérer dans des coordinations existantes.

Par 'acteurs locaux', il faut entendre les associations féminines, les services de police, les instances judiciaires, les services de médiation, les services d'aide médicale, les organisations d'assistance sociale, les communes et organismes d'intérêt public dépendant de ces communes, les entreprises locales ou encore les organismes d'insertion.

Faute de pouvoir exposer dans le détail l'ensemble de ces activités au sein de ce rapport, nous présenterons ci-dessous une ou deux actions représentatives réalisées ou coordonnées par les coordinatrices dans chaque province en 2003.

⁹ Communauté française et Région wallonne.

¹⁰ L'intervention de la Communauté française ne concerne pas les coordinatrices actives dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Province de Liège

Dans le cadre de la formation continue sur la problématique des violences conjugales à destination des travailleurs sociaux de la police locale et fédérale, près d'une trentaine de travailleurs sociaux des zones de police de la région ont bénéficié d'un cycle de formation de 5 jours et 6 heures. Dispensée par l'ASBL PRAXIS, qui s'intéresse plus spécifiquement au vécu de l'auteur, et par le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, qui travaille notamment sur le vécu de la victime et la dynamique de groupe, cette formation sera renouvelée en 2004.

En terme de sensibilisation des élus locaux à l'égalité des hommes et des femmes, citons la journée de rencontre/réflexion organisée en janvier 2003 à destination des femmes mandataires politiques, où quatre ateliers furent proposés (les représentations que les femmes ont d'elles-mêmes, leurs rôles dans la sphère privée et publique, la prise de paroles et l'accès à l'information, la conciliation vie privée/vie professionnelle).

Province de Hainaut

Sur base d'un module développé par les coordinatrices provinciales, l'académie de police de Jurbise propose, depuis 2002, une formation de sensibilisation à la violence conjugale, intégré dans le cursus des aspirants policiers. Deux volets composent cette formation : un exposé théorique sur le sujet, et des éléments de réponse face aux problèmes concrets liés à la pratique des policiers auprès des femmes battues.

Le domaine judiciaire a lui aussi été sensibilisé, plus particulièrement les magistrats et assistants de justice de la Maison de Justice de Tournai.

Province du Brabant wallon

Sous forme d'une production audiovisuelle présentant des portraits de femmes travaillant dans des métiers masculins, une campagne d'information sur l'accès des femmes aux métiers traditionnellement masculins a été présentée à près d'une centaine de personnes (opérateurs de formation, sociétés d'intérim, etc.) en février 2003 dans les locaux de l'Union chimique belge. Le film a également été diffusé en boucle sur les antennes de la télévision régionale du Brabant wallon, TV COM, les 8 et 9 mars 2003. La presse régionale a elle aussi couvert l'événement à la date symbolique du 8 mars.

Relevons également la formation d'animateurs/trices extrascolaires. En collaboration avec la direction d'administration de l'enseignement, les opérateurs de formation, le Mire (Mission régionale pour l'emploi) Brabant wallon et l'IOSBW (Institut des Œuvre Sociales du BW), la Cellule Egalité des Chances du Brabant wallon a souhaité participer à l'élaboration de cette formation provinciale, dont les demandeuses d'emploi de plus de 40 ans et les animateurs extrascolaires sans qualification constituent les publics cibles. Quinze chômeurs complets indemnisés ont ainsi été formés en 2003.

Province de Luxembourg

Mis en place à la fin de l'année 2002, le Service Egalité des Chances de la Province aura mené, à côté de l'identification des acteurs de terrain et des prises de contact, une grande opération au cours du second semestre 2003. Une vaste campagne de sensibilisation à la violence conjugale et aux droits des femmes a en effet été organisée de fin novembre à début décembre : exposition, formation, animation théâtrale, rencontre littéraire... furent quelques-unes des activités proposées à destination d'un public diversifié (enfants, adolescents et adultes).

Province de Namur

Encadrés par le coordinateur provincial, six animatrices et animateurs bénévoles ont reçu, informé et animé 572 visiteurs du 11 au 14 mars 2003, à travers l'exposition interactive « Elle et Lui », mise à disposition par l'ASBL *Entraide et Fraternité*. La diversité des publics cibles était importante : écoles, groupes d'alphabétisations, associations de réfugiés, ...

Citons encore l'organisation d'une matinée d'information, en novembre, sur le thème de l'égalité des chances face à la formation et à l'emploi, où quelques huit intervenants et une quarantaine de participants étaient présents.

L'appel à projets 2003

Depuis 2002, afin d'impulser une dynamique durable au niveau local et de compléter le travail effectué par les coordinatrices provinciales, il a été décidé d'octroyer des moyens spécifiques pour l'égalité des femmes et des hommes sur le terrain local en lançant un appel à projets commun (niveau fédéral, Communauté française et Région wallonne) pour soutenir des projets pilotes dans le domaine de la politique d'égalité entre femmes et hommes sur le plan local en Wallonie.

L'objectif de cette démarche vise à soutenir des projets introduits par des associations ; projets ayant un caractère novateur et pertinent dans le cadre du développement d'une politique locale d'égalité des femmes et des hommes. Ces projets doivent porter sur des thématiques spécifiques, développer des pratiques exemplaires afin de permettre un effet multiplicateur à plus long terme et être mesurables en termes d'impact. Ils s'appuient également sur une collaboration avec les provinces, en particulier les cellules provinciales 'égalité' existantes.

Les thématiques de l'appel à projets 2003 étaient :

- la mobilité dans le contexte de l'emploi et de la formation (mobilité géographique ou physique, mobilité professionnelle) ;
- la lutte contre les violences à l'égard des femmes, avec un accent particulier sur l'aide à la réinsertion sociale des femmes victimes de violence ;
- la citoyenneté : sensibilisation des jeunes aux violences domestiques, au décryptage des stéréotypes sexistes dans les médias, participation plus équilibrée des hommes et des femmes aux lieux de décision.

Après sélection, quatre projets de la catégorie « citoyenneté » sont cofinancés par la Communauté française :

Projet : Les Monologues du Vagin... avec les adultes de demain :

Développé par l'ASBL Mytyl, ce projet vise à proposer gratuitement le spectacle « Les Monologues du Vagin » à quelques 600 élèves du secondaire supérieur de la Province du Brabant wallon.

Un contenu d'animation commun, préparé avec les plannings familiaux de la région, est ensuite présenté aux élèves dans les écoles afin de susciter et d'analyser les réflexions autour du spectacle avec les adultes de demain. Lancé en septembre 2003, le projet s'étendra jusqu'au deuxième semestre de l'année scolaire 2003-2004.

Projet : Création d'un livret pédagogique autour de la pièce de théâtre « Ça doit se savoir » créée par les élèves de la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre :

Dans le cadre de l'appel à projets 2002, huit futur(e)s enseignant(e)s (élèves de la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre), aidés de deux enseignantes et d'une comédienne ont créé un spectacle/animation sur la problématique du genre et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Près de 750 élèves ont ainsi assisté à la présentation de la pièce « Ça doit se savoir ».

Ce projet vise à poursuivre la sensibilisation des futur(e)s enseignant(e)s à travers la création d'un livret pédagogique, qui permettra de garder des traces de cette première expérience (méthodologie, textes...) et d'être dupliqué dans d'autres établissements scolaires, pour d'autres publics et peut-être même dans le cadre d'actions développées par d'autres partenaires. Le projet se poursuit tout au long de l'année scolaire 2003-2004.

Projet : Réalisation d'une valisette pédagogique : « Jeunes et couples dans les relations amoureuses » :

Prévu entre septembre 2003 et juin 2004, le projet compte plusieurs partenaires (les coordinatrices provinciales (cellule violence) de la Province du Hainaut, l'ASBL « Femmes solidaires contre la violence » de Tournai, le Collectif de Mons « Femmes en marche », les écoles secondaires de Mons et de Tournai, etc.).

Cet outil pédagogique permettra aux enseignants et animateurs de maisons de jeunes de faire une animation sur les jeunes et le couple et s'adressera aux adolescents entre 14 et 20 ans. On y trouvera notamment :

- un document support pour les élèves expliquant ce qu'est la violence dans les couples et traitant des stéréotypes ;
- un document support (canevas d'animation et dossier théorique) destiné au professeur ou à l'animateur ;
- un questionnaire d'évaluation de la valise, pour les élèves, professeurs et animateurs ;
- le dossier « Paroles de femmes », qui retranscrira des témoignages de femmes ou de jeunes victimes.

S'adressant à des groupes mixtes afin de dégager les diverses responsabilités dans le déclenchement du processus de la violence, la valisette permettra également de sensibiliser les jeunes aux différentes formes de violence dans les relations amoureuses et aux comportements à risque qui y conduisent, et informera les jeunes sur les structures d'aide et d'écoute.

Projet : Modules de formation à destination des femmes mandataires politiques et des candidates mandataires politiques

Développée par l'ASBL *Centre d'Etudes et de Documentation Sociales* en province de Liège, cette formation comprend 36 heures, réparties en 6 modules (un par mois entre octobre 2003 et mars 2004). Deux groupes de 25 participantes devraient bénéficier de cette formation, qui aborde notamment :

- la place de la femme en politique ;
- la gestion communale et provinciale ;
- le gender budgeting ;
- la prise de parole en réunion ;
- les techniques de communication ;
- etc.

Brièvement présentés ici, ces deux volets de la politique locale (activités des coordinatrices provinciales et appel à projets) attestent de la diversité des thématiques abordées, et de l'intérêt de continuer à développer, dans le futur, des initiatives à ce niveau jugé « le plus proche du citoyen et de la citoyenne », et donc susceptible de révéler, à notre sens, les besoins en égalité des chances des personnes de terrain.

ALPHABETISATION

De part sa présidence des Comités d'accompagnement du projet cofinancé par le Fonds Social Européen et mené par l'asbl « *Lire et Ecrire* » (L'essentiel : réflexe Egalité et les Chemins de la connaissance), la Direction s'implique dans la réalisation d'une politique « Alphabétisation » en Communauté française.

Elle a également été partie prenante des travaux du groupe « alphabétisation » créé au sein du Ministère en vue de la conférence interministérielle réunissant tous les ministres francophones chargés, aux différents niveaux de pouvoir, de l'emploi, de l'enseignement de promotion sociale, des affaires sociales et de l'égalité des chances.

D'autre part, différents projets 'alphabétisation' et 'écrivains publics' sont financés sur le budget de la Direction. Ceux-ci sont notamment développés dans la *Charte des Ecrivains publics* présentée par le Ministre-Président au public en décembre 2003 :

- *ASBL Présence et Action culturelles* : Reconduction d'un projet pilote d'écrivains publics lancé en 2002 visant à réduire les inégalités : formation d'écrivains publics et mise en place de permanences gratuites pour personnes en difficultés face à l'écrit.
- *ASBL Centre – Liberté – Epanouissement – Social (C. L. E. S.)* : Organisation d'un service d'écrivains publics temporaire et gratuit destiné à venir en aide aux personnes socialement défavorisées : jeunes, demandeurs d'emploi, handicapés, personnes âgées, etc.
- *ASBL L'encre bleue* : Organisation d'un projet pilote de permanence d'écrivains publics visant à apporter l'aide intellectuelle et/ou matérielle nécessaire aux personnes âgées, handicapées moteurs, malvoyants et à tout public peu scolarisé et peu familiarisé aux différents styles épistolaires afin de leur permettre de gérer leurs correspondances.
- *ASBL Lire et Ecrire Namur* : Reconduction d'un projet d'écrivain public à Namur, visant à lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

C. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS

Dans le cadre de ses compétences, le service est fréquemment interpellé pour remettre un avis d'expertise sur les matières relatives à l'égalité des chances au 'sens large' du terme.

Le service est également interpellé pour participer à l'élaboration de différents programmes ou politiques, en tant qu'expert ou en tant que représentant de la Communauté française.

Ces demandes émanent le plus souvent :

- Du Ministre-Président de la Communauté française, en charge de l'Egalité des Chances, ou d'un autre membre du Gouvernement
- Du CGRI
- Du Ministère des Affaires étrangères
- Du Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales
- Du Conseil de l'Europe
- De l'Union européenne
- Des Nations Unies

Et aussi : du monde associatif, d'organismes de formation, d'universités, d'étudiant(e)s, d'enseignant(e)s, de particuliers, de fonctionnaires, de collègues, d'organismes de recherche belges et/ou étrangers, de journalistes, ...

Durant 2003, les principaux travaux ont été réalisés sur les matières suivantes :

Au niveau de la Communauté française :

Plan d'action relatif aux droits de l'enfant

A la demande de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, la Direction de l'Egalité des Chances a été chargée de remettre un avis sur les propositions thématiques en vue de la rédaction du plan d'action relatif aux droits de l'enfant.

La Direction de l'Egalité des Chances a ainsi préconisé l'insertion, pour chaque thème abordé, d'une référence claire à la notion « d'enfants, **garçons et filles** » et/ou de la mention « en tenant compte des **besoins spécifiques des filles et des garçons** ». Pour ce faire, la Direction a appuyé sa proposition sur deux textes fondamentaux : la déclaration de politique communautaire, et la déclaration « Un monde digne des enfants », adoptée lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (New York, 8-10 mai 2002).

Comité d'avis sur les questions relatives à l'Egalité des Chances entre les hommes et les femmes du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Suivi des travaux et préparation du Projet de rapport relatif au *Décret du 19 décembre 2002 portant suivi des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin*, en ce qui concerne les activités de la Direction de l'Egalité des Chances.

Intercabinet sur le gender mainstreaming dans l'enseignement en Communauté française

Un intercabinet regroupant les représentants des Ministres Hasquin, Hazette, Dupuis et Nollet s'est créé en vue de faire suite à l'appel au gender mainstreaming dans le système éducatif lancé en janvier 2002 auprès des Ministres de l'Enseignement et auprès du Ministre en charge de l'Egalité des Chances. La Direction a participé aux réunions de cet intercabinet en tant qu'expert et en assure le secrétariat.

Au niveau national

Politique locale d'égalité des chances entre les hommes et les femmes

La Direction est un des opérateurs de cette politique. Dans ce cadre, elle collabore activement à son élaboration. Elle veille également, en collaboration avec le fédéral et la Région wallonne, au suivi des activités réalisées par les coordinatrices provinciales et des actions menées dans le cadre des appels à projets.

Conférence interministérielle de la politique de l'égalité des chances

Suivi des travaux relatifs aux différents domaines traités : gardiennes encadrées, violence et accès des femmes aux nouvelles technologies.

Au niveau européen

Initiative communautaire Interreg III A

Comme en 2002, la Direction de l'Egalité des Chances a été désignée afin d'expertiser les projets *Interreg* en terme d'impact sur l'égalité des chances et ce, bien que la majorité des projets relèvent des compétences des régions¹¹.

L'augmentation de la charge de travail que connaît notre service ne s'est pas démentie en 2003, puisque la Direction de l'Egalité des Chances a remis **96** avis dans ce domaine, soit une progression de **30 %** par rapport à 2002 pour cette seule activité.

¹¹ Si l'installation du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes, créé par l'arrêté du 10 juillet 2003, se poursuit actuellement, celui-ci ne constitue pas une cellule administrative pouvant agir en tant que structure d'expertise en égalité des hommes et des femmes.

Les avis remis par la Direction de l'Égalité des Chances portent sur des thématiques fort variées (aménagement du territoire, développement culturel, offres de formation, secteur médico-social, agriculture, etc.), ce qui atteste de l'expertise diversifiée de la Direction, la plupart des projets portant généralement sur des compétences autres que celles relevant de la Communauté française.

Enfin, il convient de mentionner les conditions dans lesquelles se déroulent la remise de ces avis : pour plus de la moitié des demandes, le délai d'exécution dont disposait la Direction de l'Égalité des Chances variait de sept à quatorze jours. Ces délais extrêmement réduits sont à replacer dans le contexte global de l'agente en charge des avis, qui doit réaliser, dans le même temps, les tâches habituelles liées à ses attributions au sein du service.

De même, la question du suivi des avis remis reste posée : compte tenu des disponibilités du service, il est souvent difficile à la Direction de participer aux réunions thématiques ou aux task force administratives dont relèvent les projets.

Conseil de l'Europe

- Membre du Comité Directeur pour l'Égalité des Chances (CDEG) - dans ce cadre, la Direction représente la Communauté française, participe aux réunions du Comité, propose son expertise ou vise à obtenir la désignation de plusieurs expert(e)s de la Communauté française sur des matières spécifiques.
- Préparation et participation à la Cinquième Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dont la thématique principale est : « *La démocratisation, la prévention des conflits et la consolidation de la paix : les perspectives et le rôle des femmes* » (Skopje, janvier 2003 – initialement prévue en juin 2002).
- Participation, notamment en tant qu'intervenante, au Séminaire international sur « *La Participation des jeunes femmes à la vie politique* » organisé au Centre Européen de la Jeunesse à Strasbourg les 16 et 17 septembre 2003.

Commission européenne

- Suivi des différents travaux relatifs à la société de la connaissance : Stratégie de Lisbonne, *e-Europe* – Une société de l'information pour tous, *e-Learning* – Construire des ponts entre les nouvelles technologies de communication.
- Stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) : suivi des travaux.

Au niveau international

Nations Unies

- Suivi des travaux de la Commission sur le Statut de la femme (CSW) – ONU – dans le cadre du suivi de la Conférence de Pékin.(mars 2003).
- Suivi des travaux de la Commission Population et développement
- Suivi du CEDAW (Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)

Francophonie

- Suivi de la Conférence des Femmes de la francophonie, « Femmes, pouvoir et développement », organisée à Luxembourg, février 2000.
- Relais pour la Belgique concernant le recueil d'informations visant la création d'une base de données « *Femmes ressources francophones* » axée sur les femmes expertes en « femmes et développement » et sur les « femmes leaders »

Commissions mixtes Wallonie/ Bruxelles :

Tunisie

Suite à une mission de reconnaissance en Tunisie en février 2003, différentes collaborations ont été envisagées entre la Tunisie et la Communauté française ; à ce jour, seul le projet d'organisation d'une *semaine de la Femme Tunisienne* en Communauté française est suivi par la partie tunisienne.

Chili

Remise d'avis et suivi du projet « *Famille, violence intrafamiliale et participation économique et politique des femmes* » mené dans le cadre de l'accord bilatéral avec le Chili et ayant comme objectifs :

- l'intervention sociale au niveau de la famille et de la violence intrafamiliale ;
- l'amélioration de la formation spécialisée des professionnels qui interviennent dans ces domaines de l'action sociale ;
- la participation économique et politique des femmes ;
- l'information et la diffusion dans les différents secteurs de la société civile sur la question de la violence et de ses effets sur les relations sociales et sur le développement intégral des personnes.

D. AVANCEES LEGISLATIVES

COORDINATION POUR L'EGALITE DES CHANCES

Si aucun acte législatif spécifique à l'égalité des chances n'a été adopté en 2003 par la Communauté française, l'*arrêté du Gouvernement du 18 avril 2002 instituant une Coordination pour l'égalité des chances commune au Ministère de la Communauté française et aux organismes d'intérêt public de la Communauté française* (MB 07.05.2002) a été mis en place et la Coordination a commencé ses travaux en février 2003.

La Coordination pour l'égalité des chances est composée initialement :

- de deux agent(e)s par Administration générale du Ministère de la Communauté française, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Fonctionnaire général(e) concerné(e);
- de deux agent(e)s pour chacun des organismes d'intérêt public visés à l'article 1er du présent arrêté, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Fonctionnaire dirigeant(e) compétent(e) en matière de personnel de l'organisme;
- de deux agent(e)s de la ou du Secrétaire général(e) du Ministère de la Communauté française, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Secrétaire général(e) du Ministère de la Communauté française.

L'arrêté du 3 décembre 2003 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril instaure une suppléance : « Chaque membre effectif a un(e) suppléant(e) qui la/le remplace en cas d'absence. ».

La Coordination a pour missions de :

- ◆ formuler des **avis** sur toutes questions afférentes à l'égalité des chances, d'initiative ou à la demande de tout membre du Gouvernement de la Communauté française.
- ◆ d'élaborer un **plan de promotion de l'égalité des chances** comprenant deux volets :
 - Premier volet : Etat des lieux pour chacune des compétences dévolues à la Communauté française
 - Second volet : Liste de propositions d'actions destinées à promouvoir l'égalité des chances dans le cadre de chacune des compétences de la Communauté française.

La Coordination est présidée par la Direction de l'Egalité des Chances qui en assure également le secrétariat.

Le Plan de promotion de l'égalité des Chances sera finalisé fin février 2004. Dix réunions de la Coordination ont eu lieu entre février 2003 et janvier 2004 en vue de sa réalisation.

Différents points peuvent d'ores et déjà être soulevés :

Définition de la thématique

En ce qui concerne la définition de la thématique, il est à noter que l'arrêté instituant ne prévoit pas de définition du terme 'égalité des chances'. Dès lors, comme le développe l'introduction de ce présent plan, il a été décidé, pour des questions de méthodologie, de commencer les travaux par l'approche intégrée de la dimension de genre ; en concentrant l'attention sur les discriminations liées au sexe.

L'apprentissage de cette méthodologie a été effectué lors de séances de formation dispensées par Madame Ada Garcia, Directrice du centre Femmes et Sociétés (CeFeSoc) du Groupe de Sociologie Wallonne (UCL).

Ce choix méthodologique ne détermine en rien les futurs travaux de la Coordination. L'analyse des autres formes de discrimination fera l'objet d'une deuxième phase. Il sera néanmoins nécessaire d'apporter une définition précise des autres formes de discrimination qu'il conviendra à la Coordination de traiter.

Dans les prochains mois, la Coordination soumettra, au/à la Ministre ayant l'Egalité des Chances dans ses attributions, une ou des propositions relatives aux types de publics cibles discriminés qui feront l'objet de ses travaux.

Désignation et participation des membres

L'arrêté instituant précise que la désignation des membres se fait sur base volontaire par le Fonctionnaire général ou le Fonctionnaire dirigeant compétent. Aucun critère de sélection n'est précisé. Il en ressort donc une grande diversité dans les compétences, disponibilités et possibilités pour chacun d'avoir une vue d'ensemble de l'administration qu'il représente.

D'autre part, la fréquence des réunions (mensuelles) et l'ampleur du travail à fournir a, semble-t-il, eu un impact important sur la présence et la participation des membres lors des séances.

L'installation d'une suppléance par l'arrêté du 3 décembre 2003 pourra certainement, à l'avenir, améliorer le taux de présence des membres lors des réunions et permettre à ceux-ci de bénéficier d'une aide dans la réalisation de leur travail.

En date du 29 janvier 2004, la Coordination était composée, hors secrétariat, de treize membres effectifs féminins et de quatre membres effectifs masculins. Cette composition n'est pas conforme aux obligations prévues par le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les

organes consultatifs. En effet, celui-ci impose que chaque organe comporte au minimum trente cinq pour cent des membres de chaque sexe. Or, au vu de la composition actuelle, la Coordination ne comporte que trente pour cent de membres de sexe masculin.

Dans les grandes lignes, on notera que cet exercice a notamment révélé :

- La nécessité de procéder à une évaluation récurrente des politiques mises en œuvre en Communauté française, et notamment l'instauration d'un système de récolte de statistiques sexuées antérieur et postérieur aux politiques menées ;
- La nécessité de promouvoir et de renforcer la coordination entre les cabinets et l'administration dans la mise en œuvre de certains projets politiques et de leur évaluation.

Il semble pertinent également de préciser que la signature de l'arrêté portant approbation du règlement d'ordre intérieur a été effectuée le 3 décembre 2003. Aucun règlement n'a donc pu être appliqué durant les différentes séances tenues en 2003. Néanmoins, la dernière réunion de la Coordination a été conforme au règlement. En ce sens, le présent Plan a été approuvé par consensus / à la majorité des voix des membres de la Coordination.

ORGANES CONSULTATIFS

Dans le cadre du suivi du décret du 16 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs (MB 13.09.2002), la Direction de l'Égalité des Chances avait envisagé de recenser l'ensemble des organes consultatifs en Communauté française. Malheureusement, ce recensement n'a pas pu être mené à son terme par notre service.

Néanmoins, il est à noter qu'une attention toute particulière a été portée aux organes consultatifs dans le cadre du Plan de promotion en égalité des chances.

D'autre part, comme prévu, et en vue d'assurer un plus grande visibilité à l'obligation de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes consultatifs, la Direction de l'Égalité des Chances fera réaliser et diffusera 5000 brochures d'information présentant les différentes obligations découlant du décret du 16 juillet 2002.

E. GESTION DES SUBVENTIONS

Afin de faciliter les contacts avec les associations et de leur permettre de présenter au mieux leurs dossiers de demandes de financement, un « *Guide des subventions en égalité des chances en Communauté française* » a été édité et diffusé par la Direction de l'Égalité des Chances en 2002. Ce même guide a été utilisé en 2003.

Bien qu'il précise les modalités de recevabilité des demandes de subvention facultatives ainsi que le type de demandes recevables, ce guide ne précise pas les conditions d'octroi auxquelles doivent répondre les projets, ni les axes de subventionnement en matière d'égalité des chances.

D'autre part, il est intéressant de noter que, parmi les avis remis par l'Inspection des Finances sur les projets de subventionnement qui leur ont été présentés en 2003, certaines remarques ressortent fréquemment. Notamment :

- Le sous-subventionnement de certains projets : au vu du budget prévisionnel, l'association devra puiser dans ses fonds propres et/ou solliciter une intervention complémentaire auprès d'autres bailleurs de fonds afin de pouvoir financer l'action à soutenir ;
- La nécessité d'assurer, à tout le moins au niveau de la Communauté française, une coordination du contrôle de l'utilisation des subventions octroyées par les différents bailleurs de fonds ;
- La nécessité de veiller à ce que les actions soutenues produisent leurs effets sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, sauf à démontrer que les régions concernées souffrent d'avantage du phénomène pour lequel la subvention est octroyée ;
- L'élaboration d'un cadre juridique spécifique -réglementation organique, idéalement par voie décrétole- lorsque l'intention est de pérenniser le soutien financier de la Communauté française à des actions considérées comme d'intérêt général (notamment en ce qui concerne les projets « Ecrivains publics »¹² et les projets liés à l'analphabétisme).

De manière générale et notamment dans un souci de transparence, l'Inspection des finances recommande que l'ensemble des critères d'octroi des interventions en égalité des chances soient repris dans une réglementation organique.

¹² CF. avis référencé JMB/gl/776/734 du 12.06.03.

Expertise d'avis sur les demandes de subvention transmises directement par le milieu associatif à la Direction ou effectuées à la demande du Cabinet de Monsieur le Ministre-Président :

De nombreuses demandes de subventions arrivent à la Direction de l'Égalité des Chances ou sont transmises pour avis par le cabinet du Ministre-Président. Chaque projet présenté est étudié et analysé. Le service veille à remettre dans les meilleurs délais un avis objectif et documenté ainsi qu'une proposition quant au montant de la subvention qui pourrait être accordée.

En 2003, **94 dossiers** de demandes de financement émanant d'associations actives dans le domaine de l'Égalité des Chances ont été transmis à la Direction de l'Égalité des Chances. Parmi ceux-ci, 76 ont fait l'objet d'une analyse complète et/ou d'un suivi (18 dossiers étaient incomplets, irrecevables, ont été abandonnés par les promoteurs ou ont fait l'objet d'un report sur 2004.)

Il semble intéressant de communiquer ici les critères de fonds d'analyse des dossiers de demandes de subvention utilisés par la Direction. Il s'agit de :

- L'adéquation du projets avec les missions de la Direction de l'Égalité des Chances (promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française ; initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation) ;
- L'adéquation du projet avec les priorités de la Direction (en fonction des priorités énoncées dans la Déclaration de politique communautaire et l'Exposé général du budget) ;
- L'adéquation du projet avec les recommandations européennes et internationales en matière d'égalité des chances dans le cadre des compétences de la Communauté française ;
- L'adéquation des objectifs et des moyens de mise en œuvre et de réalisation du projet présenté ;
- Critères complémentaires : aspect innovant ; capacité à toucher le public-cible ; possibilité de transfert du concept ou de la méthodologie du projet ; pertinence et originalité ; constitution d'une expérience par rapport au fonctionnement normal de l'organisation demanderesse ; répartition de la zone d'action géographique du projet.

SUIVI DES PROJETS SUBVENTIONNES

Un suivi administratif et financier de chaque projet est effectué : étude du dossier, suivi administratif, rédaction de l'arrêté de subvention, suivi du bon déroulement du projet, gestion et transmission des pièces comptables, etc.

La Direction apporte également son expertise dans la réalisation et le contenu des projets ; que cela soit de sa propre initiative ou à la demande des promoteurs.

Type de projets subventionnés :

Sur les 76 dossiers traités par la Direction, 37% concernaient des projets portant sur l'égalité des femmes et des hommes (soit 28 dossiers) et 63% concernaient d'autres formes de discrimination ou des projets 'égalité des chances' au sens large du terme (soit 48 dossiers).

Après avis de la Direction et accord du Ministre-Président, 38 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 263.340 EUR.¹³

Parmi ceux-ci, 37% des projets subventionnés portaient sur ***l'égalité des hommes et des femmes*** (soit 14 dossiers – 18% des dossiers traités) et ont été financés pour un montant global de 81.300 EUR (30.8% du budget global alloué).

D'autre part, 63% des projets subventionnés (soit 24 dossiers – 32% des dossiers traités) portaient sur d'***autres formes de discrimination ou l' 'égalité des chances' au sens large du terme*** et ont été financés pour un montant total de 182.040 EUR (69.2% du budget global alloué).

Il est à noter que si la définition de l'égalité des chances entre hommes et femmes ne pose aucun problème lors de l'élaboration des avis (référence aux documents de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies), l'absence de définition précise relative aux '***autres formes de discrimination***' et/ou à '***l'égalité des chances au sens large du terme***' ne rend pas aisées l'analyse des dossiers et la formulation des avis.

Le montant global des projets financés avec un avis négatif de l'administration ou n'ayant pas été soumis pour avis représente 53.31% du montant global octroyé, soit 140.400 EUR (répartis sur 15 dossiers).

Le détail des projets subventionnés par la Direction de l'Egalité des Chances en 2003 se trouve en annexe 2 de ce rapport.

¹³ Hors dossiers cofinancés par le Fonds Social Européen : 6 dossiers pour un montant total de 185.295 EUR.

Pour le *biennium* 2002-2003, six projets sont cofinancés par le Fonds Social Européen :

Asbl Flora : Projet « Gender consulting » – Services de consultance visant l'amélioration de l'efficacité des actions de formation-insertion par la prise en compte de la dimension du genre et de l'égalité des chances.

Université Libre de Bruxelles : Projet de recherche-action « NEWTONIA » – Promouvoir l'accès des jeunes femmes, en particulier celles issues de l'immigration, aux études universitaires scientifiques et aux carrières scientifiques.

Asbl Lire et Ecrire : Projet « l'Essentiel : Réflexe-Egalité ».

Asbl Interface 3 : Projet d'actions de sensibilisation des femmes à la diversification des choix professionnels dans les métiers liés aux nouvelles technologies de l'information.

Asbl Laboratoire d'Ergologie : Projet « Restart » - Bilans de compétence pour les femmes inoccupées depuis un an au moins, en ce compris un travail d'amélioration de l'estime de soi, en vue d'une entrée en formation qualifiante ou en vue d'une aide à la recherche d'emploi.

Ecole régionale d'administration publique (ERAP) : Projet « Cycle intensif Alpha ». Formation en alphabétisation des fonctionnaires des administrations locales (communes et CPAS).

La Direction organise et préside les réunions trimestrielles des Comités d'accompagnement pour le suivi des recherches-actions. D'autre part, chaque promoteur de projet, quel qu'il soit, est chargé de remettre au moins un rapport annuel évaluant le projet qui sera analysé et, le cas échéant, approuvé par le Comité d'accompagnement.

Une réflexion est également menée en collaboration avec les promoteurs des projets afin de valoriser les résultats des différentes recherches-actions cofinancées (organisation de conférences, publication et diffusion des résultats, mise sur pied d'actions-pilotes, etc.)

F. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Chaque document (livre, article, brochure, information sur des recherches, courant d'idées, rapport, appel d'offre, offre d'emploi) reçu ou commandé par le service fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation afin de décider de l'ampleur de la diffusion.

Régulièrement, le service aide des associations à la diffusion de leurs travaux et réflexions.

Le fichier informatisé du service comprend plus de 1700 correspondant(e)s. Il a été travaillé avec des critères de tri par thèmes et centres d'intérêts.

Diffusion d'informations par mailings :

En 2003, outre la diffusion ponctuelle et restreinte d'annonces de manifestations diverses, les diffusions suivantes ont été réalisées :

Janvier 2003

- Collecte d'informations en vue de la réalisation de l'Agenda des activités du 8 mars 2003 (Journée internationale des femmes)

Février 2003

- Université Libre de Bruxelles – Journée d'étude « *Femmes et Universités - Choix d'études - Carrières professorales* »
- 8 mars 2003 – Journée internationale des femmes : Agenda des activités

Mars 2003

- Chaire inter universitaire *Etudes - Femmes/Etudes de genre* : Conférence « Les fabrications possibles et pensables d'un produit humain »
- Agenda des manifestations organisées en CF à l'occasion de la journée internationale des femmes du 8 mars 2003

Avril 2003

- Centre d'Education à la Famille et à l'Amour (CEFA) – Journée de réflexion : « *Violences Pluri-Elles* »

Mai 2003

- « Campagne de sensibilisation à l'égalité des chances entre filles et garçons dans l'enseignement » : manuel et affiche « *Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité* »
- Diffusion du document de travail « Priorités, missions, activités et perspectives de la Direction » (Nov. 01- Déc. 02)

Juillet 2003

- Conseil de l'Europe :
 - o Recommandation Rec (2002) 5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence adoptée le 30 avril 2002 et exposé des motifs
 - o Recommandation Rec(2003) 3 Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique adoptée le 12 mars 2003 et exposé des motifs
- Prix de l'Université des Femmes 2004 : appel à candidatures

Septembre 2003

- Appel à propositions n° VP/2003/025 de l'Union européenne – Initiatives contre la traite des femmes
- Publication *Lire et Ecrire* : « La place de l'alphabétisation dans les dispositifs d'éducation et de formation des adultes »
- Appel à propositions n° VP/2003/29 de l'Union européenne – Soutien aux ONG européennes actives dans la lutte contre le racisme

Novembre 2003

- « Quinzaine bruxelloise de lutte contre toute formes de violences à l'égard des Femmes » : Programme des activités
- Ouvrage « Deux féministes » destiné aux bibliothèques de la Communauté française

Décembre 2003

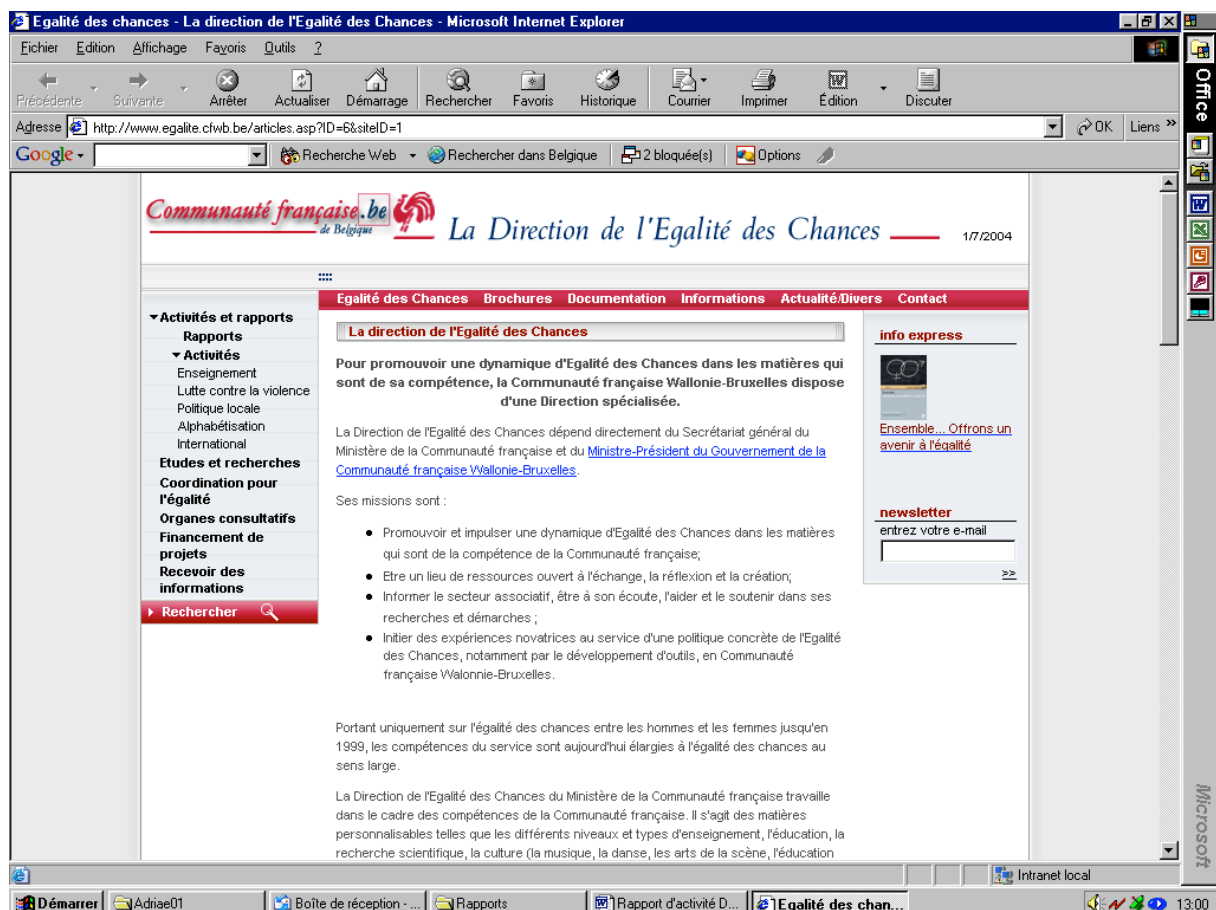
- Questionnaire en vue de l'actualisation de la base de données de la Direction

Site Internet de la direction :

L'année 2003 a permis de refonder complètement le **site Internet** de la Direction de l'Égalité des Chances : nouvelle présentation, nouvelle structure, développement du contenu. Cette actualisation complète a également permis à l'ensemble des membres du service de bénéficier d'une formation en vue d'assurer la gestion quotidienne du site (mises à jour, ajouts de documents, etc.).

Le site présente ainsi le service et les différentes campagnes menées, les documents disponibles au Centre de documentation, les différentes actualités en matière d'égalité des chances, etc. Il présente également le résultat des principales études financées et permet de télécharger un grand nombre de documents (brochures, affiches, etc.).

L'ensemble est présenté par thématique (enseignement, participation à la prise de décision politique, lutte contre la violence, alphabétisation, etc.) et renvoie à une sélection de liens pour chaque matière.



<http://www.egalite.cfwb.be>

D'autre part, une nouvelle adresse générique a été créée, facilitant ainsi les contacts du public avec le service : egalite@cfwb.be.

Perspective 2004 :

Une base de données des contacts intéressés par les activités, diffusions et publications de la Direction a été incluse dans le site, permettant ainsi de diffuser directement l'information à partir du site lui-même, par exemple sous la forme de 'Newsletters'. Elle remplacera progressivement en 2004 l'ancien fichier du service.

La base de données à elle aussi été conçue en fonction des différentes thématiques traitées, ou susceptibles de l'être, par le service. Elle permet donc de sélectionner les différents contacts en fonction de leurs centres d'intérêts.

Ce mode de diffusion devra notamment permettre une diminution des envois 'papier' effectués à ce jour.

G. CENTRE DE DOCUMENTATION

Le service a mis sur place et a structuré un centre de documentation constituant une référence en termes de ressources documentaires.

En effet, grâce à son réseau de correspondant(e)s et à sa politique d'échanges de documents, ainsi qu'au travers de ses mandats officiels, le service dispose d'une masse de documentation particulièrement spécifique qu'il convient de mettre à la disposition du public intéressé.

Un nombre croissant d'étudiant(e)s s'adressent au service afin de préparer leurs travaux de fin d'études. Plus d'une centaine de personnes ont pu être aidées dans ce cadre par la constitution de dossiers spécialement établis à leur attention. Ils peuvent également venir consulter les documents sur place et ont accès à diverses informations disponibles sur le site Internet du service.

Un nouveau logiciel de gestion de centre de documentation a été installé en juillet 2002. Les données encodées peuvent être constamment actualisées et permettent une recherche rapide des documents et une mise à disposition de ceux-ci auprès de toute personne intéressée.

Un Vade-mecum des principaux documents existants au sein du service a été édité et est disponible sur demande.

IV. PERSPECTIVES DE TRAVAIL ET CONCLUSIONS

De manière générale, on peut, à la lecture de ce rapport, affirmer que la Direction de l'Égalité des Chances remplit aujourd'hui au mieux les différentes missions qui lui sont confiées. Après s'être restructurée complètement en 2002, la Direction de l'Égalité des Chances a pu, en 2003, confirmer les changements entrepris et adopter une certaine « vitesse de croisière ».

En effet, l'insuffisance et l'inadéquation des ressources humaines ont été en grande partie résorbées par l'engagement de deux agentes de niveau un : Laurence Beff en juin 2002 et Catherine Gigante en février 2003. D'autre part, si le manque de précision quant au cadre d'activités de la Direction de l'Égalité des chances n'a pas été résolu au niveau de sa définition, les travaux réalisés ont confirmé la complémentarité des travaux de la Direction avec ceux des différents services de la Communauté française et ce, dans le cadre des compétences de la Communauté. Néanmoins, la mise en place d'un cadre précis en la matière et la définition précise de ce qui est compris dans le terme 'égalité des chances' l'amèneront à ouvrir de nouvelles perspectives de travail, à établir de nouvelles recherches, à créer de nouveaux partenariats et à se documenter sur les nouvelles problématiques à traiter.

Cependant, certains paramètres devraient être analysés à la lumière de ces trois années d'expériences de travail dans un cadre de compétences élargi, et ce notamment au niveau du budget et de sa répartition. En effet, la deuxième partie de ce rapport montre l'évolution budgétaire depuis l'exercice 2000 et les réallocations qui ont été nécessaires en vue de répondre aux besoins de financement tant des campagnes menées par le service que des activités et projets du secteur associatif.

De même, les avis remis par l'Inspection des finances sur les projets de financement qui lui ont été présentés, et les difficultés rencontrées par le service dans l'analyse des dossiers autres que relatifs à l'égalité des hommes et des femmes, montrent la nécessité de définir un cadre précis en matière de financement.

Projets et perspectives pour 2003

Les travaux et actions initiés et/ou développés en 2003 continueront pour la plus grande partie en 2004, notamment :

- L'égalité entre filles et garçons dans le système éducatif : trajectoires scolaires et universitaires des filles et des garçons, choix des filières, sensibilisation et formation initiale et continué des enseignant-e-s, lutte contre les stéréotypes ;
- La lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes : violences dans les relations amoureuses, mutilations génitales, mariages forcés ;
- La politique locale d'égalité des chances entre hommes et femmes ;
- Plan de Promotion de la Coordination pour l'égalité des chances commune au Ministère de la Communauté française et aux organismes d'intérêt public de la Communauté française et suivi ;
- La conciliation entre la vie privée et professionnelle ;

- La lutte contre les publicités sexistes et les stéréotypes dans les médias.

Enfin, il semble important de préciser que la mise en place de la Coordination en égalité des Chances a permis d'initier un nouvel espace de coordination qui, en se développant, pourra notamment augmenter la transversalité du traitement des problématiques « égalité des chances » au sein du Ministère de la Communauté française.

V. ANNEXES

1. Activités de la Direction de l'Égalité des Chances – 2003 : Entrées et Sorties
2. Tableau récapitulatif des subventions en Égalité des Chances – Exercice 2003 – AB 33.06.32.

ACTIVITES DE LA DIRECTION DE L'EGALITE DES CHANCES – 2003
ENTREES ET SORTIES

I. Nombre d'entrées : 1 202

1. Notes émanant des cabinets : environ 190

- Demandes d'avis sur les dossiers de demande de subvention :	58
- Demandes diverses (avis sur certains rapports ou documents, ...) :	13
- Transmissions de documents, ... pour information :	8
- Notes en réponse à nos courriers :	65

2. Invitations : environ 130

- Commission Genre et Politique	3
- Interreg :	11
- Réunion des Services du Secrétariat général :	4
- Réunions du Comité d'accompagnement projet « Gender Consulting » :	1
- Réunions du CDEG :	4
- Réunions de Coordination provinciale et régionale :	6

3. Demandes de subvention introduites directement par les associations : 36

4. Demandes d'avis sur les dossiers Interreg : 14 (nombre de dossiers : 96)

5. Demandes de diffusion de documents ou d'informations : 12

6. Factures/déclarations de créance : 70

II. Nombre de sorties : 1 201

1. Notes de la Direction aux Cabinets : environ 220

- Demandes diverses de la Direction :	10
- Demandes de la Direction relatives aux dossiers de subvention :	30
- Notes d'informations ou de transmis :	17
- Avis et proposition de la Direction (à HH) sur les dossiers de subvention :	66
- Réponses aux demandes diverses émanant des différents cabinets :	2
- Convocations aux comités d'accompagnement pour les projets FSE :	6

2. Demandes de paiement de factures/déclarations de créance : 82
3. Demande de liquidation de subventions : 36
4. Réponses négatives aux invitations et demande des documents : 24
5. Remises d'avis sur les dossiers Interreg : 14 (nombre de dossiers : 96)
6. Divers avis remis au CGRI : 5
7. Procès verbaux relatifs au Comité d'accompagnement pour les projets suivants :
 - Newtonia 2 (FSE) : 3
 - Lire et Ecrire (FSE) : 2
 - Centre culturel Omar Khayam (dossier de subvention) : 2
 - Coordination en égalité des chances : 12
 - Manuel pédagogique « La situation des femmes dans le monde » : 4

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS EN ÉGALITE DES CHANCES

Exercice 2003 – AB 33.06.32

Le récapitulatif des subventions en égalité des chances se présente de la manière suivante :

Projets subventionnés

Egalité des hommes et des femmes :

- Lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Intégration – immigration
- Culture
- Sciences et technologies

Egalité des Chances : autres formes de discrimination :

- Intégration – immigration
- Racisme – xénophobie
- Citoyenneté
- Culture
- Ecrivains publics
- Homosexualité
- Handicap
- Ecole des devoirs
- Divers

Projets non subventionnés

Egalité des hommes et des femmes :

- Lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Participation équilibrée des hommes et des femmes à la prise de décision
- Conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Egalité socio-économique
- Intégration – immigration
- Culture
- Divers

Egalité des Chances : autres formes de discrimination :

- Lutte contre la violence
- Intégration – immigration
- Citoyenneté
- Culture
- Handicap
- Alphabétisation
- Ecole des devoirs
- Divers

PROJETS SUBVENTIONNES

EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

Promoteur : ASBL Aimer à l'ULB

Description du projet : 35^{ème} anniversaire d'Aimer à l'ULB : Violences sociales, violences sexuelles. Organisation d'un colloque abordant des thématiques telles que le viol, les mutilations sexuelles féminines, le harcèlement sexuel, la prostitution, la pornographie. Organisation de trois représentations de la pièce de théâtre « Les monologues du vagin ».

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 5.000 EUR

Promoteur : ASBL Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines - GAMS

Description du projet : Organisation d'une formation de deux jours sur les mutilations sexuelles féminines dans les centres de planning familial. Le public-cible de ce projet se compose de personnes issues de 7 centres de planning familial en Wallonie et de personnes issues du monde associatif wallon et travaillant avec un public africain.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 7.500 EUR

Promoteur : ASBL Collectif contre les violences familiales et l'exclusion

Description du projet : Réalisation de plusieurs activités dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du Collectif : « En genre et en nombre : des projets pour les femmes ». Soutien financier demandé dans le cadre de l'organisation d'une formation en genre destinée aux membres du collectif et de la publication d'un manuel de bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 4.500 EUR

Conciliation entre vie privée et vie professionnelle

Promoteur : ASBL Université des femmes

Description du projet : Réalisation d'une recherche sur les femmes monoparentales dans les régions de Wallonie et de Bruxelles-Capitale visant à aborder la thématique des rapports sociaux de sexes sous l'angle d'un sujet d'actualité ayant de lourdes conséquences politiques, sociales et économiques pour les femmes qui représentent la moitié des familles monoparentales dans les régions considérées.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 10.000 EUR

Intégration – Immigration (hommes /femmes)

Promoteur : ASBL Centre culturel Omar Khayam

Description du projet : Réalisation d'une étude sociologique (durant 2 ans) sur les femmes issues de la première génération de l'immigration : recueil de témoignage par voie d'interviews enregistrées et/ou filmées d'une vingtaine de femmes, principalement d'origine marocaine afin de mettre en évidence le vécu de ces femmes et l'apport des femmes dans le phénomène de migration en Belgique.

Une publication est prévue en fin de réalisation du projet.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 15.000 EUR

Promoteur : ASBL Bruxelles Laïque

Description du projet : Organisation du festival du cinéma des libertés enrichi d'activités socio-éducatives. La journée du 8 mars, journée internationale de la femme, a été consacrée à la thématique « femmes et migration » (organisation d'un café citoyen, débats et rencontres).

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 1.000 EUR

Culture (hommes /femmes)

Promoteur : ASBL Présence et Actions culturelles

Description du projet : Publication du *Cahier de l'éducation permanente* intitulé « *Quel genre pour l'égalité ?* » abordant la question de l'égalité entre hommes et femmes en Belgique et en Europe.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 10.000 EUR

Promoteur : Centre culturel de Ganshoren

Description du projet : Organisation d'une quinzaine culturelle « L'art aux féminins » en février 2003 visant à mettre à l'honneur de nombreuses femmes artistes belges et étrangères, venues notamment de France, de Chine et du Niger.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 4.000 EUR

Promoteur : ASBL Femmes Maestros

Description du projet : Organisation d'un colloque « Femmes chefs d'orchestres dans les pays de l'adhésion » visant à faire connaître la situation des femmes maestros des pays de l'Europe et à présenter deux ouvrages publiés par des femmes chefs d'orchestres.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 1.150 EUR

Promoteur : Centre Féminin d'Education Permanente - CFEP

Description du projet : Organisation d'un cycle de rencontres-débats sur l'apport de la philosophie faisant suite au cycle de réflexion « Religions et Spiritualités » organisé en 2002 par l'association.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.500 EUR

Promoteur : Centre Féminin d'Education Permanente - CFEP

Description du projet : Organisation d'un cycle de rencontres-débats sur l'apport de la littérature faisant suite au cycle de réflexion sur la philosophie organisé en 2002 par l'association.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.650 EUR

Promoteur : ASBL Université des femmes

Description du projet : Mise en réseau de la bibliothèque Léonie Lafontaine et création d'un site Internet visant à

- Rendre accessible sur le réseau Internet les richesses dont dispose la Bibliothèque Léonie La Fontaine ;
- Faire connaître les potentiels de la Bibliothèque Léonie La Fontaine auprès des écoles de l'enseignement secondaire, supérieur et non-universitaire, des associations et des institutions politiques et publiques ;
- Mettre en lumière les acquis des recherches et les résultats des actions menées par l'Université des Femmes ;
- Mettre à disposition de tous les outils indispensables à la meilleure prise en compte des inégalités entre femmes et hommes ;
- Constituer un relais d'information et de diffusion scientifique sur l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.500 EUR

Promoteur : Réseau Femme, Enseignement, Recherche (FER) de l'Ulg

Description du projet : Colloque de lancement d'une Université d'été francophone étude femme-étude genre sur le thème « femme et livre » visant à répondre à un intérêt croissant pour le domaine des études de genre et à contribuer à remédier à la carence des pays francophones dans ce type d'étude et de recherche par rapport aux pays anglophones.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 1.500 EUR

Sciences et technologies (hommes /femmes)

Promoteur : Université de Liège et Maison de la science

Description du projet : Réalisation et diffusion de l'exposition « Femmes, sciences et technologies » visant à démontrer le schéma selon lequel les femmes n'ont pas les qualités requises pour exercer des métiers scientifiques ou techniques et à sensibiliser les jeunes filles, scientifiques potentielles, au rôle important qu'elles peuvent jouer dans l'évolution de notre société.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 15.000 EUR

EGALITE DES CHANCES : AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

Intégration – Immigration

Promoteur : ASBL Espace Mémorial de l'Immigration Marocaine (EMIM) – ASBL
Association 29 rue Blanche

Description du projet : Organisation, dans le cadre des événements commémoratifs des 40 ans de l'immigration ouvrière marocaine en Belgique, d'un week-end entièrement consacré à l'immigration des femmes marocaines, vue sous différents aspects : social, juridique, culturel et artistique. Deux volets d'activités :

- Organisation de rencontres-débats, établissement d'un état des lieux des activités menées par le milieu associatif en faveur du public féminin marocain (publication d'une brochure reprenant les résultats)
- "Projet culturel et artistique « L'immigration marocaine et les femmes : quels espaces d'émancipation et de tradition » : documentaires, animations et expositions visant à mettre en perspective différents types de propos sur les femmes ou propos tenus par les femmes elles-mêmes.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 3.240 EUR

Promoteur : ASBL Espace Médina-Set

Description du projet : Organisation d'une journée interculturelle à l'occasion du nouvel an musulman.

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.500 EUR

Promoteur : ASBL Emergence

Description du projet : Organisation d'un congrès sur « L'intégration, la citoyenneté : utopie ou réalité ? » ayant pour thématiques principales : l'analyse de l'exclusion sociale, l'action des professionnels, l'intégration : méthodologie et idéologie.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Promoteur : ASBL Initiatives en Val de Sambre

Description du projet : Organisation de groupes de formation à la compréhension des mécanismes fiscaux pour les personnes fragilisés dans la région de Charleroi –Thuin.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.900 EUR

Promoteur : ASBL Solidarité Savoir

Description du projet : Mise à disposition d'une parcelle du jardin de l'association à des membres exclus socialement afin de leur permettre de renouer des liens sociaux et de créer un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Racisme – Xénophobie

Promoteur : ASBL Centre européen d'études de la Shoah, de l'antisémitisme et du génocide

Description du projet : Réalisation d'une étude et organisation d'une table ronde sur les mécanismes de l'extrême droite négationniste (génocides juif, arménien et rwandais).
Publication d'un livre.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 6.000 EUR

Promoteur : IRDECOF

Description du projet : Réalisation d'un documentaire à destination d'un public scolaire « Les trous de la mémoire » visant à favoriser le devoir de mémoire relatif à la seconde guerre mondiale et au génocide juif.

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Citoyenneté

Promoteur : ASBL Casi-UO

Description du projet : Organisation d'animations théâtrales scolaires sur le thème de la citoyenneté responsable et de la cohabitation multiculturelle visant à fournir les outils de savoir nécessaires à la vie sociale, politique et culturelle d'une société démocratique, en ce compris l'analyse, le sens critique et la participation à la vie citoyenne, savoirs ne faisant généralement pas partie du cursus scolaire.

Avis de la Direction : réservé

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Promoteur : ASBL Théâtre en animation

Description du projet : Réalisation et diffusion de la pièce de théâtre « Bienvenue à l'égalité des Chances » dans des classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} secondaires d'écoles de la Communauté française et réalisation d'animations pédagogiques visant à faire réfléchir les élèves sur les discriminations et les stéréotypes liés au genre, l'origine ethnique et culturelle, la religion, l'orientation sexuelle, etc.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 15.000 EUR

Promoteur : ASBL Fondation internationale Yehudi Menuhin

Description du projet : Organisation d'une soirée d'animations théâtrales et musicales à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Fondation : spectacle de contes tsiganes interprétés par des enfants et concert de musique classique.

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.500 EUR

Ecrivains publics

Promoteur : ASBL Présence et Action culturelles

Description du projet : Reconduction d'un projet pilote d'écrivains publics lancé en 2002 visant à réduire les inégalités : formation d'écrivains publics et mise en place de permanences gratuites pour personnes en difficultés face à l'écrit.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 30.000 EUR

Promoteur : ASBL Centre – Liberté – Epanouissement – Social (C. L. E. S.)

Description du projet : Organisation d'un service d'écrivains publics temporaire et gratuit destiné à venir en aide aux personnes socialement défavorisées : jeunes, demandeurs d'emploi, handicapés, personnes âgées, etc.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.400 EUR

Promoteur : ASBL L'encre bleue

Description du projet : Organisation d'un projet pilote de permanence d'écrivains publics visant à apporter l'aide intellectuelle et/ou matérielle nécessaire aux personnes âgées, handicapées moteurs, malvoyants et à tout public peu scolarisé et peu familiarisé aux différents styles épistolaires afin de leur permettre de gérer leurs correspondances.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 18.000 EUR

Promoteur : ASBL Lire et Ecrire Namur

Description du projet : Reconstitution d'un projet d'écrivain public à Namur, visant à lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 15.000 EUR

Culture

Promoteur : ASBL Théâtre de Poche

Description du projet : Création d'un premier festival de théâtre francophone en Haïti

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Homosexualité

Promoteur : ASBL Tels Quels

Description du projet : Organisation du 17^{ème} festival du cinéma gai et lesbien et autres manifestations connexes :

- Une exposition autour de la question du genre dont une partie est consacrée aux handicapé(e)s physiques homosexuel(le)s
- Des conférences-débats sur des thèmes tels que la militance homosexuelle, la transexualité, le suicide chez les jeunes homosexuel(le)s, le nouveau concept de *queer* (concept selon lequel l'aspect physique d'un individu ne correspond pas toujours à son état psychologique, ce qui remet totalement en cause la dichotomie homme-femme), etc.
- Deux concerts, un one-man-show, une pièce de théâtre

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.500 EUR

Handicap

Promoteur : ASBL Les Cèdres

Description du projet : Organisation, dans le cadre de l'année internationale des handicapés, d'un congrès international « Ethique et handicap » portant notamment sur la question de la relation entre la communication et le handicap ; les musées et les handicaps ou encore la langue des signes.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Ecole de devoirs

Promoteur : ASBL Ré-Form

Description du projet : Reconstitution d'un programme de remédiation pour enfants en difficultés scolaires et cours de français pour adultes.

Avis de la Direction : défavorable

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Promoteur : ASBL Hainaut, Culture et Démocratie

Description du projet : Mise en place d'une école de devoirs

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Divers

Promoteur : ASBL Association des agents psycho-médico-sociaux

Description du projet : L'association regroupe le personnel des centres PMS des trois réseaux d'enseignement et lutte contre l'échec scolaire en aidant les jeunes vivant des situations sociales, familiales et personnelles difficiles. Le soutien financier a été introduit dans le cadre de l'organisation d'un congrès international « Chances égales...un regard psycho-médico-social » traitant des thématiques de l'éducation et plus particulièrement l'apprentissage et les difficultés scolaires ; la santé et l'affectivité ; les projets de vie et l'orientation.

Avis de la Direction : favorable

Montant de la subvention : 2.500 EUR

Promoteur : Ecole de Milmort E.E.S.P.S.C.F Henri Rikir

Description du projet : Jumelage avec l'école Sainte Marie de Dakar : voyage d'une classe à Dakar

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 3.000 EUR

Promoteur : ASBL La boîte à rime

Description du projet : création d'un spectacle « Le suicide. La vie est-elle à prendre ou à laisser ? ».

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Promoteur : ASBL Les messagers du cœur

Description du projet : Impression du journal le petit messenger

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 500 EUR

Promoteur : ASBL Les œuvres du Soir

Description du projet : Impression du Journal T6

Avis de la Direction : non remis

Montant de la subvention : 50.000 EUR

PROJETS NON SUBVENTIONNES

EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

CHU Saint-Pierre - Projet relatif à la problématique du viol et de la délinquance sexuelle ayant pour objectifs :

- La création d'un groupe de travail, chargé d'analyser la législation actuelle en matière de viol et de délinquance sexuelle et chargé de proposer des changements au niveau du droit pénal, des aspects juridictionnels et répressifs, du recours à la banque d'ADN et des enquêtes policières ;
- L'organisation d'un congrès international en avril 2004 auquel devraient participer plusieurs spécialistes venus de différents pays (Etats Unis, Angleterre, Canada, France, etc.) ;
- La mise en place, après le congrès, d'une association internationale ayant pour mission de concrétiser les changements proposés et d'initier une réflexion sur les définitions et pratiques communes au niveau des différents états membres de l'Union européenne.

ASBL Centre féminin d'éducation permanente - Organisation de rencontres-débat sur les mesures législatives de lutte contre le harcèlement moral.

ASBL Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines – GAMS – Projet d'organisation d'un colloque international sur les mutilations génitales féminines, organisé dans le cadre de la quinzaine bruxelloise de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Participation équilibrée des hommes et des femmes à la prise de décision

ASBL Conseil des femmes francophones de Belgique – CFFB – Projet de réalisation et diffusion d'un dépliant pour une campagne de sensibilisation « Votez femmes » dans le cadre des élections fédérales du 18.06.03 visant à présenter les politiques d'égalité des chances entre hommes et femmes des différents partis démocratiques.

ASBL Centre féminin d'éducation permanente – CFEP – Projet d'organisation de modules de formation (politique et communication) « Clés pour un engagement politique » visant à permettre à une quinzaine de femmes candidates aux élections régionales de juin 2004 d'acquérir les outils afin qu'elles contribuent à la construction d'une société plus démocratique.

Conciliation vie privée – Vie professionnelle

ASBL Université des femmes - Formation « La famille attachante » privilégiant une approche scientifique multidisciplinaire (sociologique, historique, démographique, économique, politique, etc.) de la famille et une grille de lecture critique et féministe visant à mettre en lumière des relations inégalitaires entre les hommes et les femmes au sein même de la famille.

Egalité socio-économique (hommes / femmes)

Création de 7 centres « Femmes insertion » visant l'intégration sociale, et à plus long terme l'intégration professionnelle, d'un public de femmes précarisées et isolées, issues du monde populaire.

Intégration – Immigration (hommes / femmes)

ASBL Amazone - Organisation d'une journée consacrée aux femmes congolaises : pièce de théâtre, exposition photos, présentation d'un reportage.

Culture (hommes / femme)

ASBL Réseau-Culture Europe - Publication d'un livre et diffusion d'une exposition sur les femmes populaires d'Europe : « Une contribution à l'histoire culturelle et socio-économique européenne des régions ».

ASBL Observatoire de la féminisation et des langages- création d'un site Internet

Divers

Promoteur : ASBL Vie féminine de La Louvière - Organisation d'une semaine femmes dans le cadre du 8 mars, journée internationale de la femme.

Centre d'action laïque de Liège - Organisation de manifestations culturelles dans le cadre de la journée internationale de la femme du 8 mars.

ASBL Fédération belge des femmes diplômées des universités - Organisation d'une journée de réflexion et d'échanges sur les réponses alternatives à la transgression.

ASBL Territoires de la mémoire - Organisation, dans le cadre de la journée internationale de la femme du 8 mars, d'un colloque sur la réalité et le quotidien des femmes dans les conflits en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, en Algérie, en Palestine, etc.

EGALITE DES CHANCES : AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

Lutte contre la violence

ASBL Maison de la laïcité de la Louvière - Organisation et diffusion de l'exposition « Un poing c'est tout » destinée aux adultes et aux jeunes dès 12 ans et cherchant à susciter une prise de conscience et à favoriser un changement d'attitude par rapport aux phénomènes de violence.

Intégration – Immigration

Laboratoire d'ergologie de l'Institut des Hautes écoles de Belgique - Projet DEDAL : Réalisation d'une recherche-action visant à améliorer les choix de formation continuée des étudiants issus des pays non européens souvent effectués dans la hâte dans un système peu connu des étudiants et provoquant un taux d'échec important.

Synergies africaines en Belgique- Projet de sensibilisation et de formation politique des jeunes d'origine sub-saharienne.

Centre du Libre examen de l'ULB- Organisation d'une journée de manifestations et de réflexion favorisant la rencontre d'étudiants d'origine culturelle et sociale différentes, de conceptions philosophiques, politiques et religieuses différentes.

ASBL Association socio-culturelle pour l'aide au développement et à l'intégration – ASCADI - Organisation d'activités culturelles (spectacle théâtral, conférence-débat, concert, etc.) visant à mener une réflexion sur la diaspora congolaise en Belgique, sur les causes de la misère, de la pauvreté et des guerres qui sévissent en République Démocratique du Congo.

ASBL Initiatives en Val de Sambre - Organisation d'une conférence : « Comment aborder l'intégration des nouveaux Belges et des immigrés sans éluder les peurs collectives générées par l'extrême droite », analysant les fonctions culturelles dans un contexte de politiques migratoires restrictives et abordant les voies et les moyens par lesquels les acteurs de la société civile et les institutions citoyennes peuvent développer des pratiques antiracistes.

Citoyenneté

SOS Jeunes prospectives – Projet Solidarcité : L'association propose à 24 jeunes inoccupés âgés de 17 à 25 ans de participer pendant neuf mois à une formation et à des actions citoyennes (chantiers manuels, animations, échanges culturels).

Groupe belge d'éducation nouvelle - Organisation des rencontres internationales d'éducation nouvelle : « Oser des émancipations solidaires ».

ASBL Le Bric - Production d'une vidéo de 30 minutes consacrée à la rencontre de 5 jeunes belges de l'association avec 5 jeunes francophones d'une association québécoise de réinsertion sociale.

Culture

ASBL Bas les masques - l'association vise à aider les jeunes de 10 à 18 ans à s'épanouir au travers des arts de la scène. Le soutien financier a été introduit dans le cadre d'un projet de spectacles dont les jeunes sont acteurs visant à sensibiliser les spectateurs à la part de responsabilité de chacun dans ce qu'il devient.

ASBL Zig Zag - Organisation du 14^{ème} festival Couleur café de musique africaine et sud-américaine. Demande de soutien financier introduite dans le cadre de la mise à disposition de tickets d'entrée gratuite à destination d'association œuvrant dans le domaine de l'intégration des réfugiés, de la cohabitation des minorités, de l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme.

ASBL African Culture Promotion-MIX - Organisation d'une soirée festive de remise de « african awards » destinée à récompenser des personnalités africaines ayant contribué à donner une image positive de la communauté africaine grâce à leurs activités et à leurs actions personnelles.

ASBL Recyclart - Organisation du projet « Postkarte : Berlin II » visant à explorer la ville de Berlin en confrontant la vision subjective d'architectes et d'artistes à une vision dite objective de la ville, représentée par des plans et des statistiques.

Handicap

ASBL Planète Rondinet - Création d'un site Internet : « rondinet.com » visant à lutter contre les stéréotypes liés aux femmes et aux hommes ronds et à lutter contre le dictat de la minceur véhiculé notamment par les médias.

ASBL Association francophones d'aide aux handicapés mentaux - Organisation d'une journée d'étude « Ensemble pour le dire » visant à révéler et diffuser les difficultés, réflexions, bonnes pratiques et recommandations des familles ayant un enfant présentant un handicap de grande dépendance, pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

ASBL centre Multimédia - Organisation de la 12^{ème} rencontre européenne : « Les sourds et l'image, l'image des sourds – quel avenir pour les sourds de notre société ? » permettant à de nombreuses associations et des réalisateurs belges et européens de se rencontrer et de confronter leurs expériences et de susciter un intérêt public et politique.

Alphabétisation

ASBL Lire et Ecrire en Wallonie - Réalisation d'une recherche sur l'adéquation des dispositifs de formation professionnelle aux personnes analphabètes dont les objectifs sont les suivants :

- Analyser les facteurs d'inclusion/d'exclusion des personnes analphabètes et infra-scolarisées de la Région wallonne par rapport aux dispositifs de formation professionnelle et à la situation actuelle en matière de formation professionnelle ;
- Produire un outil d'évaluation des dispositifs de formation professionnelle du point de vue de leur adéquation aux spécificités des publics analphabètes ;
- Sensibiliser les acteurs concernés par la problématique par la diffusion des résultats de l'étude ;
- Permettre, à plus long terme, d'adapter l'offre de formation professionnelle et l'insertion socio-professionnelle à un public analphabète.

Divers

Commune de Courcelles - Mise en place d'un groupe de parole pour parents d'enfants toxicomanes.

ASBL AFOUS - réalisation d'un DVD interactif en faveur de la paix visant à diffuser les activités de l'association et notamment des dessins réalisés par des enfants dans le cadre de l'opération « Les mains de l'espoir ».

Centre SOS enfants – ULB - L'association est chargée de prévenir, de détecter et de prendre en charge les négligences et les maltraitances des enfants. La demande de soutien financier est introduite dans le cadre de la poursuite de l'étude « promouvoir l'égalité des chances en périnatalité : une enquête psycho-médico-sociale » visant à analyser les facteurs d'inégalité rencontrés lors de la grossesse et dès la naissance de l'enfant, ainsi que les mesures disponibles pour améliorer les chances d'une meilleure évolution.

ASBL IMP 140 - Organisation des huitièmes journées européennes d'études de recherche et de formation des instituts de rééducation, consacrées aux jeunes caractériels et plus particulièrement aux les approches thérapeutiques s'y rapportant.

ASBL AFOUS- Participation aux frais locatifs de l'association

Ville de La Louvière - Création d'un centre « Sport de quartier » visant à améliorer la synergie entre les différents travailleurs sociaux et animateurs sportifs, d'informer plus efficacement le public-cible des activités sportives locales organisées, d'aider les structures sportives locales, de favoriser l'intégration des personnes défavorisées aux actions sportives locales, etc.

ASBL Fédération Lutte – Solidarité – Savoir - Organisation du 20^{ème} anniversaire de l'association : exposition, festival du film social, journée festive.